Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20201217-lmc100000021467-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020 Réception Préfet : 21/12/2020 Publication RAAD : 21/12/2020

# Procès-Verbal

Séance publique du

Conseil départemental du 13 novembre 2020



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

# Séance publique du vendredi 13 novembre 2020

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2020, le vendredi 13 novembre, de 9h40 à 13h10, conformément à la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-808 DC du 13 novembre 2020 portant sur la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

### **ONT ÉTÉ PRÉSENTS**:

M. Pierre BACOUÉ

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Arnaud de BELENET (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Smaïl DJEBARA

**Mme Martine DUVERNOIS** 

M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 3/06 inclus

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Sarah LACROIX (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Nolwenn LE BOUTER (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Céline NETTHAVONGS (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Jean-François ONETO (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Véronique PASQUIER (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Laurence PICARD (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Brice RABASTE (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Isabelle RECIO (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Jérôme TISSERAND (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU (a assisté à la séance en visioconférence)

M. Franck VERNIN (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Andrée ZAÏDI

### ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR:

M. Vincent ÉBLÉ à M. Smaïl DJEBARA, à compter du rapport n° 4/01 Mme Isoline GARREAU MILLOT à Mme Andrée ZAÏDI M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 8 septembre au 19 octobre 2020.	Adopté à l'unanimité
7/02	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
7/01	Deuxième décision modificative 2020 pour le Budget principal et les budgets annexes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 8)
1/01	Avenant n° 2 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune d'Evry-Grégy-sur-Yerres : Contrat cadre, programme d'actions et convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/03	Rapport annuel de développement durable 2020 (RADD).	Adopté à l'unanimité
1/04	Adoption du Rapport annuel de gestion 2019 de la SEM Ile-de-France Energies.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/05	Aide à l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
1/06	Renouvellement du partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
1/07	A - Avenants aux conventions cadrant les dispositifs départementaux de co-financement des aides liées au Programme de Développement Rural de l'Île-de-France (PDR IDF) en complément du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).  Dispositifs relevant des mesures Hors SIGC (investissements forestiers, SLDF et investissements environnementaux).	Adopté à l'unanimité
1707	B - Avenants aux conventions cadrant les dispositifs départementaux de co-financement des aides liées au Programme de Développement Rural de l'Île-de-France (PDR IDF) en complément du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).  Dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques biodiversité (MAEC biodiversité), relevant du SIGC	Adopté à l'unanimité
1/08	A - Conventionnement relatif à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides du Conseil départemental pouvant relever du programme LEADER dans le cadre du PDR IDF.  Approbation de la Convention	Adopté à l'unanimité
1700	B - Conventionnement relatif à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides du Conseil départemental pouvant relever du programme LEADER dans le cadre du PDR IDF. Approbation de l'avenant n° 1.	Adopté à l'unanimité
1/09	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) : prorogation du délai de réalisation de l'opération "Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jean de la Fontaine".	Adopté à l'unanimité
2/01	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne portant sur l'année 2019.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/02	Adoption du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.	Adopté à l'unanimité
2/03	Personnel Départemental : modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/04	Evolutions des modalités de télétravail des agents départementaux	Adopté à l'unanimité
2/05	Renouvellement de la convention conclue avec le centre de gestion de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de concours et examens professionnels pour l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
2/06	A - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020.  CFDT	Adopté à l'unanimité
	B - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020. CFTC	Adopté à l'unanimité
	C - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020. CFE-CGC	Adopté à l'unanimité
	D - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020. CGT	Adopté à l'unanimité
	E - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020. FO	Adopté à l'unanimité
	F - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020. UNSA	Adopté à l'unanimité
	G - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne pour l'année 2020. FSU	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/07	Participation financière du Département aux travaux de réaménagement du centre opérationnel départemental.	Adopté à l'unanimité
3/01	Etudes multimodales de l'agglomération melunaise. Convention de financement dans le cadre du Contrat d'Intérêt National de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine.	Adopté à l'unanimité
3/02	Routes départementales (RD) 344 et 1005d Infrastructures primaires de Marne-la-Vallée – Phase IV. Aménagements cyclables à l'intérieur et aux abords du boulevard circulaire. Convention avec EPAFRANCE.	Adopté à l'unanimité
3/03	Ouverture au public de la passerelle technique du barrage des Vives Eaux, entre les communes de Boissise-le-Roi et Boissise-la-Bertrand. Convention relative au versement du reliquat de subvention à Voies Navigables de France.	Adopté à l'unanimité
3/04	Reclassement d'une section de la RD 401 dans la voirie communale du Mesnil-Amelot. Prorogation de la validité de la compensation financière.	Adopté à l'unanimité
3/05	Transport à la Demande : convention "Proxibus La Navette".	Adopté à l'unanimité
3/06	Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU. Pôle gare de Torcy - Projet d'avenant à la convention de financement.	Adopté à l'unanimité
4/01	Rapport d'activité du Fonds Solidarité Logement 2019.	Adopté à l'unanimité
4/02	Acquisition de titres participatifs par Habitat 77.	Adopté à l'unanimité
4/03	Subventions exceptionnelles aux associations caritatives et aux actions ciblées pendant la crise du Covid-19.	Adopté à l'unanimité
4/04	Aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri- professionnelles Universitaires de Coulommiers, Fontainebleau, Torcy et Nemours.	Adopté à l'unanimité
4/05	Convention de financement entre le Département de Seine- et-Marne et la commune de Vaux-le-Pénil pour l'acquisition de deux cabinets de médecins généralistes et d'un cabinet de gynécologue dans le cadre de la création d'un centre municipal de santé.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/06	Approbation et signature du contrat local de santé de la commune de Montereau-Fault-Yonne.	Adopté à l'unanimité
4/07	Création de labels "Point Autonomie Territorial".	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)
4/08	A - Subventions d'investissement pour l'aide au démarrage de projets innovants en matière d'autonomie.  Habitat inclusif	Adopté à l'unanimité
	B - Subventions d'investissement pour l'aide au démarrage de projets innovants en matière d'autonomie.  PAT de PROVINS	Adopté à l'unanimité
4/09	Contrat Pluriannuel Régional d'Objectifs et de Moyens de la Fondation OVE (précédemment Fondation Œuvre Village d'Enfants) avec ses autorités de tutelle dont le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/10	Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la CNSA et le Département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
4/11	Signature d'un protocole de coopération entre le Département, la commune d'Avon et le CCAS de la commune.	Adopté à l'unanimité
4/12	Avenant Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'enfance.	Adopté à l'unanimité
4/13	Subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance.	Adopté à l'unanimité
4/14	Avenant à la convention de partenariat pour les années 2018 à 2020 entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Paris-Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
5/01	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2020- deuxième répartition de crédits complémentaires et participation aux frais de fonctionnement des classes de collèges situées dans les annexes pédagogiques.	Adopté à l'unanimité
5/02	Attribution des logements des collèges par nécessité absolue de service à certaines fonctions au sein des collèges du département.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/03	Création d'un évènement vélo de grande envergure organisé par la société Chlorobike.	Adopté à l'unanimité
5/04	Mise à jour des statuts de la SEM Ile-de-France Loisirs.	Adopté à l'unanimité
5/05	Politique départementale en faveur de la formation professionnelle : attribution d'une subvention à la Maison Familiale Rurale du Gâtinais de Souppes-sur-Loing.	Adopté à l'unanimité
6/01	Convention annuelle de partenariat entre le Département et la Fondation du patrimoine.	Adopté à l'unanimité
6/02	Village de caractère de Seine-et-Marne : Modification de la charte.	Adopté à l'unanimité
6/03	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/04	Aides aux entreprises de spectacle cinématographique.	Adopté à l'unanimité
7/03	Aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes, victimes des intempéries.	Adopté à l'unanimité
7/04	Fonds d'urgence en soutien à l'artisanat local-Ajustement du règlement d'intervention relatif au soutien à la prise en charge des loyers et des équipements de protection et du règlement d'intervention relatif au soutien aux artisans des métiers d'art	Adopté à l'unanimité
7/05	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveurs de communes de moins de 5 000 habitants.  Répartition de l'acompte 2020.	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM COALLIA HABITAT (transfert d'un emprunt suite à l'acquisition d'un patrimoine à l'Association COALLIA).	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunts en faveur de la SA d'HLM VALOPHIS La Chaumière de l'Ile-de-France (acquisition en VEFA de 40 logements à Servon).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunts en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3F Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 16 logements à Cesson).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/09	Demande de garantie d'emprunt par l'Etablissement Public Gérontologique de Tournan-en-Brie concernant la reconstruction de l'EHPAD de Tournan-en-Brie.	Adopté à l'unanimité
7/10	Fonds départemental d'urgence en soutien aux commerces de centre-ville seine-et-marnais.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 17/11/2020

Patrick SEPTIERS Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne M. LE PRÉSIDENT. On les a prévenus, c'est qu'ils donnent leurs pouvoirs à ceux qui sont en présentielle pour que leurs votes puissent être pris en compte. Voilà, donc une situation un peu complexe. Donc je me dois également de faire l'appel pour différencier les présents, comment dire, physiquement et ceux qui nous suivent et qui participeront donc en visio conférence. C'est ce que je vous propose de faire dans un premier temps. Alors Vincent, il est là, je l'ai vu. Julie, je l'ai vue, où est-ce qu'elle est ? Elle est là-bas, d'accord. Alors Céline, qui doit être en visio. Êtes-vous là ? Ah oui, moi je ne vois pas sur la... elle est là. Très bien. Brice ? Je pense qu'il est avec Céline. Olivier MORIN, il est là aussi ? Olivier, vous êtes-là ? Oui, je le vois. Véronique PASQUIER ? Véronique ? Elle est là aussi. Jean LAVIOLETTE, il est là. Virginie, où est-ce qu'elle est ? Êtes-vous là ? Virginie ? Elle arrive, donc elle est là. Yves JAUNAUX, lui, il est présent. Laurence PICARD, il me semble que je l'ai vue... Laurence, Laurence PICARD, elle est là. Attendez, attendez, pour l'instant, répondez quand je vous appelle parce qu'autrement, on ne va pas en sortir. Alors Pierre, Pierre BAQUÉ, ah bah il est là. Béatrice RUCHETON, elle est présente. Jean-Marc CHANUSSOT, je l'ai vu aussi. Daisy, elle est là, Martine, elle est là. Ugo ? Ugo qui doit être en visio.

M. PEZZATTA. Oui!

M. LE PRÉSIDENT. Ah il est là, très bien. Geneviève est présente. Sinclair, il est excusé, il a donné pouvoir à Geneviève SERT. Sarah, Sarah, elle est là.

**Mme LACROIX.** Oui je suis là, mais je n'ai pas de son. Ah ça y est, excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. Jérôme TISSERAND?

M. TISSERAND. Oui!

M. LE PRÉSIDENT. Il est là, très bien. Nathalie ? Oui je la vois. Denis ?

M. JULLEMIER. Oui, bonjour, présent.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bernard, Bernard CORNEILLE ? Il est là. Marianne, elle est là. Moi, je suis là. Andrée, elle est là. Nolwenn ? Oui, je l'ai vu tout à l'heure. Jean-Louis, il est là. Bernard COZIC, il est là aussi. Isoline, excusée, elle a donné pouvoir à Andrée ZAIDI. Anne-Laure est là. Jean-François ONETO ?

M. ONETO. Oui, présent.

**M.** LE PRÉSIDENT. Parfait, Monique? Monique? Elle est là? très bien. Smaïl, il est là. Olivier LAVENKA, il est là. Sandrine? Sandrine? Ah bah oui, je la vois là-haut. Jérôme Guyard? En haut, à droite, je le vois. Véronique, je l'ai vue tout à l'heure. Cathy BISSONNIER, elle est là. Franck?

M. VERNIN. Oui, présent!

M. LE PRÉSIDENT. Arnaud?

M. DE BELENET. Oui je suis là, Bonjour.

M. LE PRÉSIDENT. Ah il est là, Bonjour Arnaud. Valérie? Valérie, je l'ai vue, je crois, tout à l'heure. Oui, elle est là. Ludovic est excusé et donne pouvoir à Valérie. Martine, elle est présente. Isabelle, Isabelle, elle est là et Xavier est présent. Voilà, bon. Oui, il faut un petit peu de discipline, en particulier sur les problèmes techniques. Quand vous n'avez pas la parole, il faut couper les micros parce qu'autrement, on va voir un peu de mal à s'en sortir. Voilà, donc.

Très bien, alors quelques informations sur les prochaines séances. Donc la prochaine séance aura lieu le jeudi 17 décembre à 9 heures 30. Et bien évidemment, le morceau de choix sera le vote du budget, donc le jeudi et éventuellement le vendredi, si nécessaire. Les commissions techniques se réuniront le 14 décembre, le lundi, et la commission des finances le mercredi 16. Et la prochaine commission permanente se tiendra le 7 décembre.

Alors avant d'ouvrir la séance, de rentrer dans le vif du sujet, quelques mots. D'abord vous dire que je suis heureux de vous retrouver pour cette séance, même si, bien sûr, nous sommes dans des circonstances tout à fait particulières. Et bien-sûr, avec cette reprise de pandémie, qui s'ajoute aux attentats qui ont frappé notre pays, ces dernières semaines. Eh bien,

nous traversons une période socialement, et sociétalement complexe. En ces temps troublés, l'État qui semble submergé, le bon sens apparaissant souvent comme le dernier recours, je sais pouvoir compter sur votre concours et sur votre soutien.

Dernièrement, certaines décisions touchant des commerces ont opéré une distinction sur des produits qualifiés d'essentiels ou non-essentiels. Cette décision représente à elle-seule le symbole des excès, on peut dire, de centralisation, de technocratie, et de lourdeurs administratives qui conduisent à la mise en place de règles incomprises, complexes et en tous les cas, ignorant, en grande partie, à la fois à la réalité économique et sociale de nos territoires.

Mais ce qui nous accable, au fond, demeure cette deuxième vague, plus dévastatrice encore, en ce qui entraîne un autre mal qui est celui, en fin de compte, celui de défiance. Une triple défiance et qui s'alimente, qui s'auto-alimente. Défiance de l'État envers ses citoyens, qui seraient incapables de se responsabiliser par eux-mêmes. Défiance à des citoyens envers l'État, qui serait incapable de prévoir les humeurs d'un virus, dont on ne sait pas grand-chose. Et puis, la défiance des citoyens entre eux, de la distance à la peur virale du prochain.

Il nous faut, bien-sûr, continuer à faire vivre notre territoire et notre collectivité. C'est ce à quoi nous nous sommes employés, dès le premier confinement, et c'est le chemin que nous poursuivons aujourd'hui. À travers les actions que nous avons menées sur le terrain, pour les acteurs de notre territoire, nous donnons raison à cette formule du décret impérial de 1852 s'appliquant au Préfet : « On peut gouverner de loin. Mais on administre bien que de près. » L'administration de proximité, la capacité à fédérer, l'agilité dans des temps et proportions adaptées, au plus près du besoin. Voilà la force de notre collectivité. Le soutien aux commerçants, que nous allons vous présenter tout à l'heure, en est une des illustrations.

La séance que nous tenons aujourd'hui, consacrée notamment à la deuxième décision modificative et à la présentation des orientations budgétaires pour 2021, montre à quel point nous avons su tenir la barre par grand vent et encaisser le choc financier, entraîné par la crise sanitaire, confirmant ainsi la solidité de nos finances départementales. Malgré cette crise qui affecte lourdement notre secteur social, malgré le plan ambitieux de relance de l'économie départementale, lancé en juin dernier, cette deuxième décision modificative pour 2020 conforte aux équilibres budgétaires, gage d'un autofinancement et d'un investissement qui demeure à la hauteur de notre ambition pour notre Seine-et-Marne.

Une fois n'est pas coutume, l'État a relâché la bride, le temps de cette crise sanitaire, en suspendant le pacte de Cahors, vous savez qui nous obligeait, chaque année depuis 2017, à limiter à la hausse, nos dépenses de fonctionnement. Mais ne soyons pas dupes, ce ne sera sûrement pas un geste gratuit et gageons que dans quelques temps, l'État ne tardera pas à reprendre d'une main, ce qu'il nous a accordé de l'autre. J'en veux pour preuve l'amendement du Gouvernement, au projet de loi de finances, qui prévoit que la TVA, qui sera affectée en 2022 au département, en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, sera assise sur la TVA de 2022 et non celle de 2021, comme cela était prévu.

L'année 2021 ne sera pas une mince affaire avec la gestion probable des suites de la crise sanitaire, avec des dépenses sociales, qui certainement vont exploser. Les orientations budgétaires prendront en compte ces prévisions, à travers un budget dévolu aux solidarités qui sera valorisé à hauteur de plus de 21 millions d'euros par rapport à 2020. Elles sont par ailleurs, le signe du respect des engagements que nous nous étions donnés en début de mandat et nous sommes même allés plus loin. Sur la relance des investissements dont le montant va atteindre un palier de 270 millions en 2021, 150 millions en 2015. Sur la dette de la collectivité, il sera réduit de 220 millions. Sur la capacité d'autofinancement, qui a presque doublé en cinq ans, passant de 74 millions à 139 millions. Je le rappelle, cette ligne de conduite, qui est parfois remise en cause, c'est aussi cette solidité budgétaire qui nous a permis de faire face à la crise. Si nous n'avions pas eu ces moyens, nous n'aurions pas pu intervenir autant que nous l'avons fait sur les achats de masques, etc. et dans le plan de relance.

Alors que le flou règne encore sur les prochains mois, tant sur le plan sanitaire qu'au niveau institutionnel, notre collectivité garde le cap et se tient prête pour poursuivre sa mission au service de la Seine-et-Marne et de tous les seine-et-marnais. Vous en êtes les acteurs de premier rang et je vous en remercie.

Alors, je crois que Marianne voulait dire un mot. Je vous passe la parole.

**Mme MARGATE.** Oui, merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Oui, je voulais faire une petite intervention au sujet de la décision rendue par le tribunal administratif de Montreuil, concernant le CDG Express, parce que c'est une décision majeure dans ce projet et importante pour notre département. Vous l'avez peut-être vu, donc il y a eu une annulation partielle de l'arrêté inter-préfectoral qui concerne l'autorisation environnementale, au motif que ce projet ne peut pas se prévaloir d'une raison impérative d'intérêt public majeur, pour déroger à la protection des espèces protégées.

Ce qui est le plus intéressant dans c'est dans ce jugement, c'est qu'en fait, il remet en cause, dans ses attendus même, l'utilité de ces deux CDG Express. Je voulais revenir dans cette Assemblée pour en parler, puisque à l'époque, il y a maintenant deux ans et demi, je crois, notre Assemblée avait pris un avis très réservé au sujet du projet CDG Express, en donnant, en affirmant qu'il fallait donner priorité aux transports du quotidien. Depuis, on l'a vu, que ce soit sur la ligne 17 dont la réalisation n'arrête pas d'être retardée, ou que ce soit par exemple sur le RER, B, où les travaux, les financements de travaux qui devaient avoir lieu sont également retardés pour n'être livrés qu'après la livraison prévisionnelle de CDG Express. Sans compter d'autres usagers qui étaient concernés sur les lignes P, K et E.

Moi, je souhaitais attirer l'attention et demander l'intervention du Département, lorsque c'est nécessaire, et son intervention et son attention, pour que les 500 millions qui étaient prévus, qui étaient fléchés sur la rénovation du RER B, soient bien réalisés. Parce qu'il était évidemment inentendable pour nous, qu'on justifie le CDG Express en disant : « Mais de quoi vous plaignez vous ? Il permet de financer 500 millions de travaux sur le RER.B. » Ça, ce n'est pas entendable, ces travaux, ils sont nécessaires, ils sont indispensables, ils doivent être financés comme tous les autres travaux des transports du quotidien. Donc sur la question du RER B et sur le maintien et la réalisation effective de la ligne 17, qui est indispensable à notre secteur nord du département. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne, mais nous sommes tout à fait en phase làdessus. Pour nous, c'est indispensable que la ligne 17 et le RER B soient rénovés. Donc il n'y a pas de... voilà, donc, on est d'accord. Et il était rappelé les réserves que nous avions sur le CDG, donc voilà. Donc, dès qu'il faut intervenir pour appuyer ses sujets, nous le faisons. Donc làdessus, il n'y a pas de problème. OK, merci de cette intervention.

Alors je vous propose de rajouter un mémoire, le mémoire C10, qui concerne un fonds d'urgence départemental pour soutenir les commerces de centre-ville. Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous nous rajoutions ce mémoire ? Qui a été vu en commission des finances, d'ailleurs. C'est bon ? Très bien.

Donc nous avons 57 mémoires à examiner lors de cette séance.

#### N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Le premier concerne le procès-verbal de la séance du 24 septembre. Avez-vous des remarques ? Non ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci.

## N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Le deuxième concerne les décisions que j'ai dû prendre, entre le 8 septembre et le 19 octobre. Pareil, pas de problème particulier ? Merci.

#### N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le mémoire 7/02, c'est le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021. Je vais passer la parole à Daisy, qui est tout au bout, là-bas. En la remerciant, ainsi que l'ensemble des services qui ont dû quand même faire un travail... Alors déjà d'habitude, c'est toujours un travail compliqué, mais là, il est d'autant plus compliqué, vu les situations sanitaires et vu les incertitudes que l'on peut avoir, à la fois sur les recettes et à la fois incertitude à évaluer les dépenses et en particulier les dépenses sociales. Donc bien évidemment, ce sont des orientations à la date d'aujourd'hui. Et il est clair qu'en fonction des évolutions, il y aura obligatoirement des modifications envisagées après dans ces secteurs. Je pense que tout le monde en a conscience, on ne peut pas figer les choses par rapport à ce que l'on va proposer à aujourd'hui. Daisy, je vous passe la parole.

**Mme LUCZAK.** Bonjour à toutes et à tous. Le diaporama, on peut l'avoir voir en même temps ? Ah bah oui, pardon, mais je ne le voyais pas. Mais ok, d'accord.

Donc, on vous fait un état, comme le précisait le Président, avec l'état tel qu'il existe, aujourd'hui, de nos connaissances. Et on vous a fait une projection de... en tout cas sur le périmètre national et international, de ce que l'on sait aujourd'hui.

Donc la croissance du PIB aujourd'hui, alors je dirais que tous les trois mois, on révise et c'est quand même un indicateur qui nous inquiète fortement. Et l'annonce d'hier soir n'a pas continué à nous rassurer. Donc on est aujourd'hui sur une croissance du PIB qui était en 2019 estimée à 1,5%, mais qu'on avait les premières indications à -10% sur 2020. Et aujourd'hui, on est sur une prévision de 8% sur 2021, ce sont des chiffres que l'on ne manquera pas de suivre et de vous indiquer. Idem, vous avez vu la... vous avez aussi les indicateurs d'inflation ou serait sur une prévision de 07% sur 2021, avec un déficit de -6,7%, mais une dette à hauteur de 116,2% pour 2021. Donc, avec ces chiffres qui sont déjà alarmants, on a bien-sûr, nous, la volonté de continuer nos lignes directrices et notre feuille de route de 2015. Donc sur 2021, on a aussi d'autres indicateurs qui peuvent aussi entrer en ligne de compte et surtout d'examen pour nous. C'est la suppression de la part régionale de la CVAE, qui sera remplacée par une part de TVA, liée aux investissements. On a aussi à intégrer une baisse de 50% de la fiscalité des établissements industriels, la fiscalité économique. À la fois le CFE et la taxe foncier-bâti. On n'a pas de révision de la réforme visant à supprimer la taxe d'habitation, à aujourd'hui. Et donc, par voie de conséquence, la fin de la part départementale de la taxe foncière bâti, remplacée par une fraction de la TVA en 2021. Bon, on va toujours être très vigilants, à surveiller. Pour nous, en 2021, c'est une année blanche, en tout cas, en termes de dynamisme de recettes. Et on a une stabilité de la DGF à périmètre constant.

On vous rappelle donc, la feuille de route prise en début de mandat, qui était sur trois axes : la relance des dépenses d'équipements. On était à hauteur, à 250 millions en début, en 2015. Et on avait estimé à 210 millions, en fin de mandat. On va arriver, nous, sur un objectif qui est atteint à 270 millions, en 2021, au niveau des investissements. Donc, ce premier objectif est tenu.

Le stock de dettes, on était partis sur le fait que le stock de dettes serait, au plus, égale, en fin de mandat à celui qui existait en début de mandat. Comme on vous le rappelle, à hauteur de 905 millions d'euros. Aujourd'hui, on est sur un stock de dettes diminué de 220 millions. Donc, c'est également atteint.

Et le dernier point de notre feuille de route, c'était limiter à une seule hausse fiscale sur le mandat, calibrée au plus juste, pour faire face à la baisse des dotations de l'État. On a bien eu la baisse de dotations de l'État, mais on n'a pas additionné une nouvelle hausse fiscale, donc notre objectif est atteint également.

On a une évolution sur ce graphique, vous voyez l'évolution de l'épargne brute, au BP depuis 2015, donc qui ne cesse d'augmenter de 2015 à 2020. Bien-sûr, sur la prévision 2021, compte tenu de cette crise inédite et sanitaire et de ses impacts économiques, on aura une

épargne brute à la baisse, mais à hauteur de 124 millions, ce qui est quand même très honorable. Et vous avez aussi dans la courbe, la moyenne, donc on est quand même à hauteur de plus de 110 millions, donc qui est proche.

En deuxième *slide*, on vous fait aussi également un récap de l'évolution de l'endettement, sur la période 2010-2019. Et donc, vous avez un encours de dettes qui est, au 31/12/2019, à hauteur de 657 millions et cet encours sera stabilisé en 2020.

Les orientations budgétaires pour 2021 et les grands équilibres, à la fois, je vais...vous allez avoir en termes de fonctionnement et d'investissements. Donc les recettes sont stabilisées, on est sur une légère augmentation de 0,6%. Les dépenses réelles de gestion, elles, vont quand même être estimées à +2% et notre épargne brute sera en évolution à moins -10% et en valeur, à hauteur de 15,2 millions d'euros, qui est essentiellement, prudemment estimée par rapport à la baisse des MTO. La dette en capital sera en évolution de +1,4%, c'est à dire à hauteur de 1 million d'euros. Donc pour les orientations budgétaires 2021, on sera sur un niveau de 71 millions. Et sur le BP 2020, on était à 70 millions. L'épargne nette du coût sera estimée sur ses orientations budgétaires, à un peu plus de 50 millions d'euros. Ce qui est en valeur -16 millions d'euros, et en évolution, à -23%. On est quand même sur quelque chose de très positif et avec toujours une évaluation à la prudence sur les droits de mutation. Et vous savez qu'on aura en DM1 et en DM2, l'occasion de réajuster au plus juste.

Les recettes définitives d'investissements, on est en légère hausse par rapport à 2020. On serait à +4%, à hauteur de 53,7 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, alors là, c'était un de nos objectifs. On arrive à 268,7 millions d'euros, donc +20 millions par rapport à l'année dernière. Vous savez que 20 millions, c'est globalement un collège. Donc on est au plus près des besoins du territoire.

Et en termes d'emprunt, on estime, à aujourd'hui, par rapport à ses dépenses d'équipement engagés, à hauteur d'un emprunt de 162 millions, ce qui ferait +26% par rapport au BP 2020.

Et en termes d'autorisations de programme nouvelles, on serait à hauteur de 294,2 millions d'euros, soit une évolution de +25 millions. C'est une évolution de 9,6 %.

Plus précisément, en termes de recettes de fonctionnement, donc aujourd'hui, quasi identiques, stabilisées avec une évolution de 0,6 %. Ce sont 7 millions, donc ce n'est pas énormément par rapport aux dépenses que l'on n'a à couvrir, en termes de dépenses de fonctionnement. La fiscalité directe est essentiellement sur le produit, la CVAE que l'on a estimé à -3,2%. En fiscalité indirecte, alors aujourd'hui en 2021, on l'estime à 491 millions, soit 9,2 millions. Bon essentiellement sur le produit de la TSCA et le reversement du Fonds national de péréquation des DMTO. Et puis les dotations aux participations on est sur une légère hausse de 7,8 %, soit 15 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros qui concernent le Fonds pauvreté et de la stratégie nationale pour la protection et la prévention de l'enfance. Donc des politiques portées par l'État, sur lequel on a une légère, on a une compensation. Et en autres recettes, on l'évalue à 1,1 million d'euros, qui passerait à 18,1 millions, au projet de 2021. Donc, au total des recettes de fonctionnement, on est à hauteur de 1 276,5 millions.

Les orientations sur les dépenses de fonctionnement, et vous verrez qu'on est en... Si vous regardez la dernière ligne, au total des dépenses, on arrive bien-sûr à, ce que je vous ai annoncé tout à l'heure, à +2%, à hauteur, ce qui représente une évolution de BP à BP de 22 millions de plus de dépenses de fonctionnement, qui vont essentiellement être au niveau des directions missions, aménagement et développement du territoire, à hauteur de 183,8 millions, ce qui nous fait une hausse de 2,7% par rapport à 2020. Aussi en mission développement sociaux, éducatif, culturel et sportif, on sera une évolution de 3,2% pour atteindre 51,2 millions. La Mission Solidarité, qui sera le plus fort poste de hausses de dépenses de fonctionnement, de 3,4%, à hauteur donc de 649,5 millions, donc 21 millions de plus. La seule mission qui sera en

baisse, en légère baisse de 1,9%, c'est la mission fonctionnelle. Donc au total, on est sur une orientation budgétaire 2021, de dépenses de fonctionnement de 1 152,9 millions.

En termes d'investissements et en crédits de paiement, alors c'est pareil, si vous regardez la dernière ligne, on sera sur une augmentation de 8,1% en termes de dépenses d'équipement, pour arriver à 268,7 millions. Les principales augmentations concernent 5,1% pour arriver à un montant de, soit 127,8 millions pour la mission aménagement développement du territoire. Plus 18,4% du développement socio, éducatif, culturel et sportif, pour arriver à 98,6 millions. 13% de plus pour la Mission Solidarité, en termes d'investissements, pour arriver à 5,9 millions sur cette direction. Et en mission fonctionnelle, on est aussi sur une baisse de 5,7%, pour arriver à 36 millions.

Voilà Président, les principales orientations budgétaires pour 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Avant de passer la parole aux groupes, est-ce qu'il y a des questions? Non? Bon donc je vous propose de demander aux présidents des groupes d'intervenir. Alors il y a eu tirage au sort et donc c'est le groupe socialiste républicain. Smaïl.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues, les années se suivent et parfois, celles-ci se ressemblent, parfois pas. Cette crise sanitaire qui dure depuis de longs mois maintenant, nous ne l'avions pas vue venir. Mais incontestablement, elle bouleverse nos vies, nos habitudes et donc logiquement, toutes nos politiques publiques. Le département a su faire face, nous en avons convenu à plusieurs reprises. Depuis plusieurs années maintenant, nous rappelons que notre budget, nos politiques départementales ne peuvent être hors-sol. Il faut des choix assis sur des réalités, il faut un département à la hauteur des enjeux de notre société. Évidemment, la crise sanitaire et ses corollaires, crise économique et crise sociale, sont au cœur de toutes nos préoccupations. Et l'avenir demeure incertain. Bien entendu, nos orientations budgétaires sont empreintes de ce contexte, car les besoins d'un département sont fort réels. Ce contexte sanitaire ne doit pas faire oublier d'autres contextes qui n'ont pas disparu. Contexte fiscale d'abord, avec une énième réforme qui vient supprimer la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des Communes et son remplacement par une fraction de TVA. Une baisse également d'idées d'impôt de production, qui viendront grever un peu plus les moyens des collectivités, sans effets concrets pour le monde économique avant cinq années, dans le meilleur des cas. Comme vous, nous regrettons que l'État prive, une fois encore, le département de moyens pérennes prévisibles. Le lien fiscal avec le territoire s'effrite avec la disparition du taux, ce fameux pouvoir de taux, que la majorité a largement utilisé depuis le début de mandat, avec une augmentation de la fiscalité de 15%, qui pèse tous les ans sur le budget des ménages et des entreprises pour plus de 40 millions.

Je me permets par ailleurs de vous signaler, sans vouloir polémiquer, que, contrairement à votre affirmation, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties est supérieur au taux moyen qui se situe à 17,45. Vous l'avouez d'ailleurs dans votre mémoire de séance, qu'avec un taux, je cite, un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties supérieur au taux moyen national, le département de Seine-et-Marne est avantagé, à court terme, par les dispositifs de neutralisation.

L'excédent budgétaire qui se dessine pour 2020, s'inscrit dans la même logique que les précédents, indiquant ainsi que même en période de crise, vous continuez à faire des économies drastiques sur des politiques utiles aux seine-et-marnais. Pire, alors que les pouvoirs publics sont le recours de tout moyen pour faire face à la tempête, vous préférez contraindre les services publics pour poursuivre, sans aucune nuance, le désendettement. Cette obsession du désendettement, en période de taux historiquement bas, mais plus encore en période de Covid, est un contre-sens moral et politique.

Notons d'ailleurs que les 250 millions de désendettement, depuis 2015, ont été payés directement par l'augmentation des impôts et par les coupes budgétaires dans le service public. Ainsi, le désendettement a été absorbé, sous la contrainte, par les seine-et-marnais. Pour ne

reculer devant rien, même devant une crise sanitaire historique, c'est qu'il s'agit tout bonnement d'une idéologie de désendettement arbitraire déconnectée. Cette crise sanitaire a rouvert une crise économique et sociale. Le chômage repart à la hausse, la précarité fait tomber de nombreux citoyens dans la pauvreté, comme le constate tous les jours les associations sur le terrain. Même les personnes qui se sentaient à l'abri d'un décrochage social, sont aujourd'hui inquiètes de demain.

Chef de file de l'action sociale, le département est en première ligne. Même si nous n'avons pas de latitudes sur les allocations individuelles de solidarité que nous octroyons pour le compte de l'État, nous disposons d'une réelle capacité d'action dans l'accompagnement des publics fragiles. Cela passe par des moyens pour nos MDS, pour l'insertion, la PMI, l'aide sociale à l'enfance, la perte d'autonomie et le handicap.

Enfin, parce que le nombre de bénéficiaires du RSA va progresser significativement, les moyens doivent être mis sur table pour mieux les accompagner dans la durée et de manière globale, compte tenu de la multiplicité des besoins. En effet, ce n'est pas en les faisant disparaître de vos écrans, avec vos faux justes droits que ces personnes ne connaissent plus la précarité.

L'enjeu numéro un doit être, dans les mois qui suivent, qui viennent, que les nouveaux allocataires du RSA, trouvent rapidement des solutions pour éviter le processus, que nous connaissons trop bien, d'isolement et de désolation qui éloigne de plus en plus de l'emploi.

L'autre enjeu, c'est celui de la jeunesse, « génération sacrifiée », disent certains, sans droit au RSA, sans perspectives, du fait de la crise et de ses conséquences. Nous ne serons la collectivité des solidarités et de l'avenir que si nous inventons de nouveaux moyens, à leur tendre la main dans cette période exceptionnelle, à bien des égards.

Je veux aussi insister sur l'aide sociale à l'enfance. Le confinement a eu des impacts lourds dans les familles et donc sur les enfants, placés ou non. Notre vigilance doit être accrue en cette période, qu'il s'agisse de la santé de ses enfants, mais aussi de leur sécurité. Vous décidez de baisser les crédits destinés à l'aide sociale à l'enfance, au motif que la pression des mineurs non accompagnés est un peu retombée du fait de la crise. C'est là une erreur de ne pas profiter de ce moment d'accalmie pour renforcer la protection et les perspectives d'avenir que nous devons à ces enfants. L'Éducation doit demeurer une priorité, en tout temps. À l'heure où nous parlons, nos collèges sont encore ouverts. Nos établissements doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires pour de bonnes conditions d'enseignement. À ce sujet, le manque d'espace dans nos collèges, perturbe la mise en application des protocoles sanitaires : manque de classes, classes trop petites. Et cela, on le constate aussi dans des établissements que nous avons livrés très récemment.

Depuis que vous avez entamé des baisses importantes de crédits en faveur de la culture, du sport, de l'éducation populaire et de la jeunesse, depuis 2015, nous n'avons cessé de rappeler qu'il ne s'agissait pas là de supplément d'âmes. La crise que nous traversons, l'illustre parfaitement : l'arrêt de toute pratique sportive, de représentation de spectacles, de cinéma. Tout cela nous montre à quel point nous en avons besoin dans notre quotidien pour notre épanouissement individuel et collectif. Nous devons être aux côtés des associations sportives et culturelles, au lendemain de la crise, pour que tout simplement, elles survivent. La culture à l'arrêt, 30 à 40% de licenciés en moins dans les associations, c'est un maxi plan social qui est devant nous et c'est en cascade, la désagrégation du lien social qui nous unit dans nos villes et nos villages.

En 2021, nous devons imaginer les modalités exceptionnelles, d'une durée limitée dans le temps, pour sauver ces associations, sauver des emplois associatifs et réenclencher les projets et les ambitions. Nous le devons aux bénévoles associatifs, que nous admirons. Nous le devons aussi aux seine-et-marnais qui attendent le retour des jours heureux.

La crise sanitaire ne doit pas faire oublier non plus la crise qui dépasse toutes les autres, à savoir la crise écologique. Clairement, nous ne voyons pas, dans vos orientations 2021, de prise de conscience en la matière, tout comme nous n'avons rien vu depuis 2015. Je dois dire qu'il est incroyable d'être à ce point dans le déni d'une telle réalité. Pour nous, il ne peut y avoir d'orientations crédibles budgétaires, sans prise en compte de l'urgence environnementale. Ce n'est pas en saupoudrant l'agriculture, telle que vous le faite, que nous pourrons accompagner nos producteurs dans la transformation de leurs exploitations. Il faut des moyens importants, ciblés et conditionnés. Les agriculteurs, ils sont prêts, à condition d'y être sécurisés. La question écologique doit être dans toutes nos politiques publiques. Nos politiques contractuelles ne contiennent pas de critère environnemental. C'est pourtant une condition sine qua non au changement nécessaire. Vous préférez continuer à distribuer de l'argent, sans regarder si cela sert véritablement le département. Pire, vous ne regardez pas si certains projets d'un territoire donnés, ne sont pas nuisibles sur le territoire voisin. Cette logique de guichet est incohérente. Preuve en est aujourd'hui, avec le rapport 1/01 que nous examinerons après. Vous pouvez tenir de grands discours sur la protection des terres agricoles, mais dans les faits, vos décisions favorisent à leur grignotage. C'est une parfaite illustration que la politique environnementale reste théorique pour vous et que vous n'avez absolument pas la volonté d'en faire une réalité pour la Seine-et-Marne, contre vents et marées.

Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette année encore, vous assurez vouloir vous inscrire dans une ligne droite des budgets précédents. Mais des réalités criantes devraient s'imposer à nous. Monsieur le Président, nous connaissons votre attachement au rôle du Département. Pourquoi, dès lors, ne pas lui donner l'envergure qu'il est en mesure de prendre, dans un présent plus agité et un avenir incertain à conquérir ? En espérant, cette année encore, que vous saurez prendre en compte nos attentes, dans le budget que vous nous proposerez le mois prochain. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, alors Jean-Louis.

**M. THIERIOT.** Cette décision modificative s'adapte ou si, pardon ? Pardon, au temps pour moi, je bats ma coulpe, excusez-moi. Nous avons ouvert cette semaine... d'accord, mais avec le masque, on ne mesure pas forcément sa voix.

Nous avons ouvert cette semaine, avec la commémoration du cinquantenaire de la mort du premier des Français, Charles de Gaulle, qui avait connu bien des situations de crise et des pires que la nôtre. Dans ces mémoires d'espoir, il avait théorisé cette distinction capitale, le service ordinaire et le service extraordinaire.

Le service ordinaire, c'est l'action en temps normal, au rythme des travaux et des jours. Ce sont les budgets que nous avons préparés et votés depuis notre arrivée aux affaires. C'est notre travail, depuis 2004.

Le service extraordinaire, c'est l'action au œur de la crise, quand les choix sont cruciaux et les temps décisifs, c'est maintenant. C'est le moment où, dans les politiques publiques, l'administration de missions doit l'emporter sur l'administration de gestion. Nous y sommes et c'est ce que nous faisons. Quand l'opposition, après avoir laissé les finances du département en lambeaux, bégaye comme elle vient de le faire, qu'il ne sert à rien d'épargner pour épargner. La crise vient nous offrir la réponse cinglante et magistrale. Nous épargnons pour pouvoir faire face au gros temps, au temps du malheur. Gouverner, ce n'est pas dépenser sans compter. Gouverner, c'est discerner, c'est discerner ce qui est essentiel, c'est discerner ce qui permet la relance, c'est discerner quel est le meilleur multiplicateur keynésien, à partir du moment où on engage de l'argent public. Gouverner, c'est être conscient que c'est l'investissement et pas le fonctionnement, qui ne sert qu'à la consommation avec des produits souvent importés, que ce n'est que l'investissement qui permet efficacement le redressement et la relance. Alors oui, gouverner, c'est anticiper. Sans service ordinaire, il n'y a pas de service extraordinaire. L'un ne va pas sans l'autre. La politique, ce n'est pas de l'impressionnisme, c'est une vision cohérente

et globale. Celle qui nous permet aujourd'hui, de répondre à la crise, par définition imprévisible. Cela nous permet de présenter les grandes orientations de notre budget 2021, qui est un budget de conquête. Malgré les dépenses extraordinaires de la crise sanitaire et je tiens à souligner à quel point, quand l'État vacillait, c'est vraiment notre département, à travers notamment les livraisons de masques, que ce soit des masques chirurgicaux ou des masques FFP2 pour les soignants, qui a servi d'amortisseurs aux carences de l'État. Malgré ces dépenses, la situation financière reste stable et nous permet de ne pas dévier de notre stratégie initiée en 2015, fondée sur le triptyque vertueux : restauration de l'épargne, baisse de l'endettement et hausse de l'investissement. Je crois que c'est à saluer et je salue le travail de Daisy LUCZAK qui a fait, qui est à la vice-présidence aux finances, fait un travail formidable pour que l'on y parvienne.

Cette feuille de route respectée, nous permet de présenter ce budget de conquête qui se traduit par un niveau d'investissement jamais atteint, 270 millions d'euros. Tout en conservant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement +2,1%, en maintenant une épargne brute en hausse et une capacité de désendettement de 4,2 années d'épargne brute.

Qu'il me soit permis de souligner, en plus de la crise sanitaire, deux autres obstacles auxquels nous sommes confrontés : par la perte, en 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, remplacée, en vertu de la loi de finances pour 2020, par une fraction de la TVA, dont on sait qu'elle est directement dépendante de l'activité.

Enfin, nous pouvons tous déplorer cette perte progressive de pouvoir de taux et de lien fiscal, entre le territoire et les politiques menées. La démocratie, c'est que celui qui paye sache pourquoi il paye, quand tout s'effiloche, le sens de l'action se perd.

En 2021, notre département devrait pouvoir surmonter, grâce à une baisse limitée des DMTO, l'effet ciseau généré par la hausse des dépenses, notamment sociales, auxquelles il faut s'attendre, en particulier pour le RSA et la baisse des recettes. La situation pourrait évidemment s'aggraver, si cette crise sanitaire devait encore plus perdurer. Pour 2021, nous entendons poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré la suspension du pacte de Cahors, car ce n'est pas une obligation à laquelle nous nous soumettons, mais une conviction que nous portons : les dépenses de fonctionnement, oui. Oui, à condition qu'elles soient utiles. Oui, à condition, notamment dans le social, qu'elles servent à remettre les hommes debout, Non, si c'est simplement pour ajouter des aides aux aides.

Les dépenses de fonctionnement concerneront principalement les solidarités + 3,4%, l'insertion et le handicap. Nous allons évidemment le faire pour le SDIS, avec +3 millions d'euros, les transports +3,6%, le développement socio-éducatif. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement signifie clairement la priorité aux investissements qui, je l'ai déjà dit dans mon propos préalable, atteignent un niveau record et font de ce budget 2021, un budget de conquête. Les autorisations de programme passent de 268 millions à 294 millions, au budget 2021. Les ouvertures d'autorisations portent principalement sur l'éducation, parce que c'est l'avenir, pour offrir à notre jeunesse un environnement d'apprentissage de qualité avec 100 millions d'euros. Il s'agit de la construction d'un collège à Coubert, de l'extension du collège Albert Camus de Meaux et de la réhabilitation des demi-pensions de Donnemarie-Dontilly et de Dammartin-en-Goële. Parce que c'est le quotidien des seine-et-marnais, sur les routes départementales, avec notamment la sixième tranche des travaux de la liaison Meaux-Roissy, la déviation sud de Chelles. La première phase de réhabilitation des ponts de la Marne, ainsi que celle du viaduc de Moret-Loing-et-Orvanne. Parce que c'est la proximité, sur le développement territorial, avec les maires, avec notamment la poursuite des CID et des contrats ruraux, ainsi que la montée en charge du FER et des FAC. Et oui, Messieurs de l'opposition, Mesdames, nous faisons confiance aux maires, nous faisons confiance à la proximité, nous faisons confiance à ces élus de terrain, nos maires, qui savent ce dont ils ont besoin pour notre territoire et pour leurs territoires qui les ont élus. Ca n'est pas une logique de guichet, c'est une logique de confiance. Chacun choisit entre la contrainte et la liberté.

La montée en charge des dépenses d'équipement se confirme également en crédits de paiement. Elles sont, et c'est aussi une réponse à ce qui nous a été dit, très sensibles sur l'amélioration énergétique des bâtiments départementaux +10 millions d'euros. C'est absolument capital, nous sommes bien au cœur de la transition écologique.

Enfin, ces orientations budgétaires témoignent d'une vision ambitieuse, mais réaliste. Il s'agit de poursuivre une gestion saine et équilibrée de nos finances. Il s'agit de maîtriser nos dépenses et d'investir pour les missions-clés du département et pour la relance économique de notre territoire. C'est un budget de conquêtes que nous soutiendrons lorsqu'il viendra au vote. En tout cas, nous émettons un avis très favorable sur ce DOB, car il est conforme à l'engagement que nous avons pris devant les seine-et-marnais en 2015, que notre cher Jean-Jacques BARBAUX avait porté, que j'ai poursuivi et que Patrick poursuit aujourd'hui. L'intérêt général comme boussole. L'amélioration de la vie quotidienne de tous les seine-et-marnais comme Cap, et la Seine-et-Marne 2030 comme horizon. Aujourd'hui, nous avons une devise « Seine-et-Marne, vivre en grand » avec cette proposition de budget, nous serons à la hauteur pour vivre en grand dans le territoire qui est le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Alors quelques mots pour conclure ce débat. Pardon ? Ah excusez-moi.

M. THIERIOT. Je pensais au discours de Smaïl, je me suis rattrapé aux branches.

**Mme MARGATÉ.** Voilà, on a bien entendu, on a bien vu la branche en tout cas, ça c'est sûr.

M. THIERIOT. J'assume pleinement.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, Marianne.

M. THIERIOT. J'avais le discours de Smaïl en tête.

**Mme MARGATÉ.** Oui, merci. Simplement, enfin, quelques propos. Je partage ce qui a été dit, en tout cas sur le propos qui consiste à dénoncer la disparition de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le principe de libre administration et d'autonomie financière est une nouvelle fois méprisé.

Moi, je voulais relever un point de ces orientations budgétaires et il s'agit de ce qui concerne la santé publique. Vous aviez annoncé dans votre délibération du 19 juin, l'expérimentation de salariat de médecins départementaux, en vue de la création de centres de santé départementaux. Vous aviez d'ailleurs daté cette action, en annonçant une délibération présentée pour une entrée en vigueur à l'été 2020. Alors, on peut comprendre qu'avec tous ces événements de l'année, les choses soient décalées. Mais ce qui m'inquiète un peu plus, c'est qu'on ne voit aucun engagements de la sorte dans ses orientations budgétaires, ni dans le paragraphe consacré à la santé publique, qui demeure à un niveau équivalent aux orientations budgétaires précédentes, ni dans le paragraphe consacré à la masse salariale. Puisque c'est bien dans ce paragraphe que ça devrait relever, qui reste bloqué à 200 millions d'euros. Cette masse salariale bloquée, d'ailleurs ça interpelle. Car entre la prise en compte du GVT et du paiement des primes et autres revalorisations, il reste peu de place pour la création d'emplois utiles dans nos services départementaux. Et cela remet en cause toute création de nouveaux services, comme celui des centres de santé départementaux pour lequel vous êtes pourtant engagés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci Marianne. Alors quelques mots de synthèse, dirais-je. Alors, bien évidemment, je partage tout à fait ce que vient de dire Jean-Louis. Je n'aurais pas dit un mot de plus, si ce n'est que je n'aurais pas eu son lyrisme pour exprimer tout ce que la majorité vous propose. Donc je ne rentrerai pas dans des détails. Alors bien évidemment, je suis un peu plus partagé par rapport à ce que dit Smaïl, même si je partage également ce que vient de dire Marianne, sur la perte d'autonomie fiscale du département. Je pense que tout le monde est bien d'accord.

Par rapport aux médecins, il est clair que c'est toujours dans les dossiers, même si c'est pas intégré, puisque nous sommes qu'aux orientations, donc bien évidemment, mais ce n'est pas perdu de vue. D'ailleurs, nous continuons la mise en place des cabines de téléconsultation, par exemple. Mais bien évidemment, c'est dedans et ce sera fait.

L'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, pour l'ensemble des services, augmentent. Ce qui veut dire qu'il n'y a aucun désengagements, au contraire, ni pour la culture, ni pour le sport, ni pour l'environnement. Bien évidemment, les routes, non plus.

En ce qui concerne le personnel, si nous restons au même niveau, c'est parce que nous n'avons pas tout dépensé sur le budget de l'année dernière. C'est à dire que ça ne sert à rien de remettre davantage, à partir, ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas de marge de manœuvre. Je n'ai plus en tête le montant que nous avons dépensé, mais il y a quelques millions qui restent. Donc, on n'avait pas besoin de réaugmenter pour réaugmenter, par rapport au budget de l'an dernier, il y a de quoi faire.

Je pense qu'il faut bien comprendre que l'on va être dans un budget qui va devoir s'adapter, tout au long de l'année, en fonction de l'évolution de la situation. Les dépenses sociales, par exemple. Si je prends l'exemple du RSA sur l'année 2020. Nous avons remis 9 millions sur cette année. Pardon, 17,5. Bien, et sur l'année prochaine, nous en prévoyons la même chose. Si nous n'avions pas eu les moyens financiers, comment aurions-nous fait ? Là, on aurait dû supprimer d'autres politiques. Mais ce n'est pas ce qu'on a fait. Même avec le plan de relance, même avec ce RSA qu'on a remonté de +17 millions, on a mené les autres politiques, on les a conservé, on n'a pas diminué. Mais ça, on a pu le faire pourquoi ? Parce qu'on avait une bonne santé financière. Et pourquoi nous pourrons le faire l'année prochaine? Et bien parce que cette bonne santé financière, nous la conservons. Si nous n'avons pas de bonne santé financière, on a beau faire tous les discours que l'on veut, on n'arrivera pas à faire les actions. Donc c'est quand même un préalable. On ne fait pas du désendettement pour faire du désendettement. Le désendettement, il sert et il servira. Et on a bien fait de le faire parce qu'il a servi en 2020 et il servira certainement plus en 2021. Je pense qu'il faut bien avoir ça en idée et c'est un moyen de mettre en place des politiques de proximité et en plus, des politiques qui vont s'adapter à une situation qui va être très évolutive durant toute l'année. Voilà ce que je voulais dire et je vous invite à être vers minuit, sur vos twitter et vous verrez que Standard & Poor's confirmera notre double A. Avec des perspectives stables et je vous rappelle, c'est la meilleure note qu'une collectivité locale peut avoir, en France, aujourd'hui. Et nous sommes les trois ou quatre départements français qui auront cette note. Donc, c'est aussi important parce que ça permet d'avoir des emplois moins élevés. Ca permet de discuter plus facilement. Donc, c'est un ensemble. Il ne faut pas isoler simplement. La finance n'est qu'un moyen pour avoir des possibilités d'agir et c'est ce que nous faisons en Seine-et-Marne. Et c'est ce qu'on vous proposera, eh bien, de poursuivre l'année prochaine. Voilà.

Donc là, simplement, il n'y a pas de vote. Simplement, je vous demande de prendre de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire. Je pense que tout le monde prend acte. Très bien, merci.

N° 7/02

**M.** LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose maintenant, eh bien la DM2, où vous allez voir que nous nous adaptons, vraiment, à la situation. Daisy.

**Mme LUCZAK.** Alors vous avez tous en mémoire, on avait fait une DM1 très prudente, par rapport à la crise qui était arrivée au mois de mars. Donc aujourd'hui, la DM2, on est, y compris avec tous les nombreux amendements, parce qu'aujourd'hui, on est sur une année vraiment atypique et on a vraiment attendu les derniers moments pour ajuster les moyens de chaque direction. Donc, on vous présentera les amendements, qui sont nombreux, mais voici la vue d'ensemble de la DM2, avec ces amendements.

Donc, on a une évolution... alors c'est pour ça que c'est important, sur ce diaporama, vous avez ce que l'on a voté, le BP 2020, la première DM1, qui était très prudente et sur lequel vous voyez tous ces chiffres négatifs. Et la DM2 qui est un rééquilibrage, au plus près de la réalité des dépenses et des besoins de chaque service.

Bien-sûr, je m'associe aux remerciements du Président, par rapport à l'ensemble des directions qui n'ont eu de cesse que d'être bienveillantes, par rapport à la tenue de leur budget consacré par la Direction et on est au plus près.

Donc en recettes, on va être au total... on a rajouté donc, sur cette DM2, 43,8 millions, pour être à un total de 1 289 millions. Les dépenses réelles de fonctionnement, on avait alors là, c'est la seule ligne où vous ne voyez pas de négatif. On avait rajouté 23,9 millions à la première DM1, on en rajoute 8,7 millions à cette DM2 pour être un total de 1 163 millions. Et donc, notre épargne brute, qui au BP était à 138,8, arrivera en crédits inscrits à 126 millions projetés en pré CA, à aujourd'hui.

Concernant l'investissement, on est sur une augmentation de 22 millions en cette DM2, pour arriver à une recette totale de 73,9 millions. Les dépenses, on réajuste par rapport au léger décalage, mais qui sont vraiment très faibles par rapport à l'ampleur des crédits inscrits en dépenses d'équipement. Donc, on va arriver à 256 millions. Mais je tiens à vous le confirmer, supérieur au BP, on était à 248.7, donc on est vraiment sur une ligne où l'on a continué à porter nos programmes d'investissement. Et je pense que l'on ne peut pas...Il faut aussi se rappeler qu'aujourd'hui, il ne suffit pas d'exiger qu'on puisse dédoubler, multiplier par deux les accueils. Aujourd'hui, en continuant à porter les investissements que l'on a à faire, pour avoir les moyens structurants sur notre territoire.

Donc, en remboursement de dettes, on avait prévu 70 millions, en BP, bien on arrive à 70,4 millions, avec cette DM2. Une reprise du résultat, à hauteur de 33 millions. Ce qui nous fait arriver sur un emprunt d'équilibre un peu inférieur. On était parti sur 128 millions, on arrivera sur 93 millions à l'issue de cette DM2. Les recettes de fonctionnement qui seront détaillées sur cette slide, au global représente 43,8 millions sur cette DM2, essentiellement sur la DMTO, qui avait été prudente, sur lequel en DM2, on rajoute 30 millions, donc pour arriver à un total de 230 millions. Et les autres recettes, essentiellement 25 millions + 8,9 millions, ce qu'on vous a expliqué sur le plan pauvreté et les nouveaux dispositifs à l'enfance. Donc au total, à 25,7 millions.

En dépenses de fonctionnement, on a rajouté, comme on DM1, des dépenses supérieures en fonctionnement, à hauteur de 8,7 millions. Essentiellement sur l'allocation du RSA, et tous les ans, on attend le dernier appel de fonds pour être au plus près du besoin. Donc, 9,5 millions. En provision, 5,6 millions, sur lequel on a estimé un risque sur les îles de loisirs, à hauteur de 2 millions. Le RSA, 1 million parce que depuis le début de l'année, il n'y a pas eu de recours sur les indus. Une perte sur les BEA gendarmeries, à hauteur de 2 millions et le SDIS, à hauteur de 500 000 euros. Pour les personnes âgées, on a rajouté 1,7 million, dont la prime Covid, à hauteur de 2,4 millions. L'habitat, au travers du FSL, 800 000 euros. L'Éducation/formation, un budget à hauteur de -1,5 million, mais qui correspond au fait de la non-utilisation, pendant une période, des locaux, de dépense d'énergie et de fluides. Les transports -3,5 millions.

Évidemment, parce qu'on a transporté moins de voyageurs et puis -1 million sur l'intérêt de la dette. Donc au total, à travers cette DM2, l'épargne brute progresse de 35,2 millions pour s'établir à 126 millions.

En recettes d'investissement, on a 22 millions en plus, alors on est, c'est pareil, sur la réalité, on est toujours prudents sur les FS2I. On est là, en DM2 à +14,9 millions, donc on arrivera à quasi 30 millions. Et la FCTVA à hauteur de 23 millions au total, qui sont bien sûr liés aux investissements des années précédentes.

En dépenses d'investissements, on augmente les autorisations programmes de 8,8 millions, essentiellement sur la conservation, l'adaptation du réseau routier, à hauteur de 4,4 millions d'euros. Vous avez évidemment aussi les politiques contractuelles, où on avait ajouté un amendement supplémentaire pour soutenir les économies et les acteurs économiques locaux. Donc l'enveloppe liée au FER, en autorisations programme, est augmentée de 2,2 millions. Et une AP supplémentaire de 5 millions est ouverte, pour l'acquisition de titres participatifs auprès d'Habitat 77. Et on vous en parlera, ça permettra la rénovation des logements sociaux. Et là, on peut parler de rénovation énergétique. Et puis nappée de 3 millions également, sur les équipements mobiles des collèges dans le cadre du projet de plateforme d'accompagnement scolaire.

Les CID, donc bien sûr, quelques baisses sur des AP en investissement, concernent les CID, avec un décalage de -2,2 millions. Et puis l'AP, l'électrification de la ligne Paris-Troyes, 1,8 million. Et puis la contribution, bien sûr, FS2I de 13,2 millions, à hauteur de moins -1,2 millions.

Et le dernier ajustement concerne l'AP 2018, l'acquisition de logements pour l'hébergement des MNA, qui est réduite de 1,8 million sur la DM2. Donc on est sur vraiment de la dentelle et de la réalité.

Sur les crédits inscrits en dépenses d'équipement, ils sont revus légèrement à la baisse de 5,2 millions, essentiellement sur un décalage de travaux. La seule grande dépense d'équipement, malgré cette baisse de 5,2 millions, on a l'habitat à presque 5 millions d'euros, sur l'acquisition des titres auprès d'Habitat 77, je viens de vous en parler, et les routes départementales à près de 8 millions. Ce qui nous permet d'avoir une adaptation du réseau. Et on sait combien c'est important sur le déplacement de nos seine-et-marnais.

Au total, sur les 7 *slides*, emprunt équilibre DM2 avec les amendements, bien sûr, qui vont vous être présentés. On arrive sur un emprunt d'équilibre, qui a diminué de 62 millions pour arriver sur un montant de 93,5 millions. Et c'est essentiellement dû aux produits de DMTO, que l'on peut réajuster à 230 millions.

Voilà les grands chapitres de cette DM2.

**M.** LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Alors des interventions? Smaïl? Oui, oui, tirage au sort, c'est vous qui avez gagné.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette deuxième décision modificative est très éclairante sur l'état d'esprit de la majorité départementale. À première vue, il y a des choses intéressantes. D'abord, il s'agit de formaliser différentes dépenses qui, pour beaucoup s'imposent à nous, dans le cadre de la crise sanitaire. Je pense à la prévision de la hausse importante de bénéficiaires du RSA, des déficits de base de loisirs, au soutien que nous devons au SDIS ou encore à une prime exceptionnelle à destination des salariés des services d'aide à domicile et des établissements et services médico-sociaux. Ce sont des décisions que nous soutenons. Il y a aussi des forces économiques que nous impose la crise, notamment en matière de projets d'investissement. Nous avons également de bonnes surprises en recettes. Parler de surprise est peut-être un peu excessif, tant nous avons pris l'habitude de vos sous-évaluations budgétaires qui permettent *in fine* de faire des économies importantes sur le budget départemental. C'est l'autre réalité de cette DM2 et elle est bien plus contestable.

Les chiffres présentent des recettes complémentaires de 65 millions d'euros dans cette DM2, qu'il s'agisse des droits de mutation pour 30 millions d'euros ou encore du FS2I ou du FCTVA pour 22 millions d'euros, entre-autres. Or, vous avez décidé de mobiliser l'intégralité de ces recettes supplémentaires au désendettement, comme si la sécurité sanitaire n'existait pas, je l'ai dit précédemment. Comme si elle n'appelait pas à de fortes réponses. Pourquoi ne pas profiter justement de l'occasion pour renforcer les dispositifs d'aide existants, qu'il s'agisse du sauvetage de l'emploi associatif ou de l'aide sociale à l'enfance ? En ce qui concerne le sociale à l'enfance, non seulement vous ne prévoyez pas de renforcer les moyens humains, mais vous faites des économies considérables, en particulier dans l'aide aux familles ou leurs prestations en faveur des enfants accueillis. Nous savons pourtant, ô combien, le premier confinement a eu des effets désastreux pour tous ces enfants protégés. Nous ne comprenons pas ces choix, qui sont dénués de sens et nous paraissent dangereux. Nous ne comprenons pas non plus l'annulation des dépenses d'équipement pour le Laboratoire départemental d'analyses. Il nous paraît bien étrange de priver de nouveaux moyens matériels, un laboratoire qui devrait pouvoir venir en appui non-négligeable, dans le cadre de la politique de ces tests Covid 19. Ainsi, sous couvert de mesures d'aides pour faire face à la pandémie, vous nous proposez une décision modificative dans la ligne droite du budget auquel nous nous sommes opposés. Crise ou pas crise, vous continuez une politique d'économie maximale, de solidarité minimale et d'ambition éteinte pour la Seine-et-Marne. Notre groupe votera contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Louis?

**M. THIERIOT.** Oui, merci Monsieur le Président. À votre grande surprise à tous, notre groupe votera ce rapport. Cette décision modificative, en fait, ne fait qu'adapter en dentelle, comme disait Daisy LUCZAK, les adaptations nécessaires pour faire part à cette crise sanitaire, qui n'épargne personne et qui nous touche comme toutes les autres collectivités.

Cependant, à la différence d'autres collectivités, qui n'ont pas eu la prudence que nous avons eu, la Seine-et-Marne a les épaules pour faire face à cette crise sanitaire, grâce aux efforts de redressement de nos finances publiques. Quelles sont ces ajustements ? Dans les grandes lignes, il faut retenir que la hausse des dépenses de fonctionnement reste contenue, malgré les impacts de la crise sanitaire. Les éléments d'investissements diminuent, par nécessité, en crédits de paiement parce qu'un certain nombre de travaux ne sont pas...n'ont pas pu être menés avec la crise que l'on connaît. Mais nous avons une hausse significative des autorisations de programme, liée à l'engagement du territoire en faveur de la relance. Et là, je réponds à Smaïl, à ces dames et ces messieurs de l'opposition et cette fois-ci dans l'ordre. Pardon, une fois encore. Mesdames, c'est justement ce choix-là de l'investissement, lancé dès maintenant, qui nous permettra par le bas, par les territoires, de relancer l'activité. Parce que vous savez, dépenser de l'argent public qui sera consommé au fil du temps, qui ne sera pas investi, ce sont d'abord des impôts supplémentaires pour les Seine-et-Marnais. Et c'est finalement l'appauvrissement de tous.

Notre DM20 améliore donc sensiblement les grands équilibres. L'épargne brute est augmentée de 40,6 millions, le recours à l'emprunt est réduit et l'endettement fin 2020, devrait être identique à celui qui existait fin 2019. Notre pays se prépare à des mois, voire des années difficiles, parce que les pertes de produit intérieur brut que nous avons subies, nous mettrons un temps considérable à les redresser. Donc, avoir des finances saines, c'est ce qui, dans les années qui viennent, permettra à la Seine-et-Marne et à notre département d'être au rendez-vous des exigences du présent.

Dans l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, un certain nombre de dépenses supplémentaires méritent d'être soulignées. Celles qui concernent la solidarité envers les plus fragiles, avec notamment une hausse de 7 millions d'euros des crédits, au titre du RSA, par anticipation des futures dépenses. Nous le savons tous, c'est inévitable. Il y a aussi les primes aux héros du quotidien, nos salariés des services d'aides et d'accompagnement à domicile, qui

avaient été largement oubliés par l'État, au moment où la crise a débuté. On se rappelle qu'ils n'avaient pas droit à des masques. Les établissements et services médico-sociaux et les assistants familiaux, c'est un montant de plus de 3 millions d'euros qui leur sera attribués, parce que pour toute notre majorité, les applaudir, c'est bien. Les récompenser à la hauteur de leurs engagements, en première ligne, c'est mieux.

Enfin, nous provisionnons également le budget SDIS de 500 000 euros. Les réductions de dépenses de fonctionnement, les plus significatives, sont liées à des dépenses non-réalisées pendant le confinement, pas de circuits spéciaux scolaires pour moins de 2,5 millions d'euros, pas de courses du dispositif PAM et moins de consommation d'énergie et de fluides dans les collèges.

Côté investissement, les recettes réelles sont en augmentation de 22 millions de CP et les dépenses réelles recouvrent -6,8 millions d'euros. Si on y regarde de plus près, les dépenses supplémentaires, elles, concernent les routes et les collèges, avec 2 millions d'euros pour la réhabilitation de la demi-pension du collège Denecourt de Bois-le-Roi, 6 000 euros pour l'extension réhabilitation du collège César de Fontainebleau et 550 000 euros pour notre plateforme d'accompagnement scolaire, qui là encore, est un investissement majeur pour la jeunesse, leur réussite et notre avenir. Et j'ajoute que quand on voit les difficultés du présentiel aujourd'hui, je pense que nous avons eu, évidemment, nous n'avions pas prévu cette tragique pandémie, mais en tout cas, nous étions bien dans la bonne direction en regardant l'avenir.

Les réductions de dépenses les plus significatives ce sont celles qui concernent des travaux sur les bâtiments, je l'évoquais, en raison de la pandémie et des opérations qui ont pris du retard, notamment le projet des Tzen2 ou les études de la future gare de Bry-Villiers-Champigny.

C'est donc avec une profonde conviction de sa qualité que notre groupe votera cette DM2. Grâce à notre bonne gestion financière, elle permet d'adapter notre budget, de servir les seine-et-marnais dans la crise et de conforter notre cœur de mission de collectivité, chef de file des solidarités. Nous sommes du côté des plus fragiles, de ceux qui touchés par la crise, ont besoin de la solidarité. Et du côté de tous ceux qui, pour nous permettre de sauver des vies, sont montés en première ligne face à la pandémie. Mais n'oublions pas une chose, on meurt de maladie, on meurt de solitude, on meurt aussi de désespoir. Parmi le désespoir, il y a le désespoir économique, le désespoir des entreprises qui ne peuvent plus travailler. À travers nos ambitions sur l'investissement, ce sont ces entreprises que nous aidons à travailler. Ce désespoir-là, nous y répondons aussi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors quelque mot pour conclure. Pardon? Ah, Pierre, oui.

**M. BACQUE.** Oui, à moi tout seul et ne représentant que moi, bien évidemment, je voterais cette DM2.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Pierre. Il n'y a pas d'autre intervention avant que je dise quelques mots? Alors, bien évidemment, la DM2, c'est une décision d'adaptation, puisque nous sommes déjà à la fin novembre, donc nous adaptons les comptes par rapport à la réalité des choses.

Alors quelques remarques sur le fait de dire qu'on aurait sous-estimées nos dépenses, non, enfin nos recettes, pardon. Non, sur la FS2I, nous ne savions pas combien nous allions avoir. Il a fallu une négociation, avec mes collègues des autres départements franciliens et effectivement, nous avons eu plus que ce que nous avions estimé. Mais ce n'était pas gagné d'avance.

Deuxièmement, sur les DMTO, je vous rappelle que les prévisions que nous avons eues, en avril, mai, indiquaient des chutes très importantes. Et en fin de compte, nous n'avons pas subi cette chute très importante. Mais il fallait quand même être prudents et mettre ce que l'on pensait qu'il pourrait arriver. Voilà, donc, ce n'est pas une sous-estimation des recettes, c'est de

la prudence. Et tant que ce n'est pas acté, tant que nous ne voyons pas les choses, ca aurait été extrêmement dangereux d'inscrire des recettes que nous ne maîtrisons pas et dont nous n'avions pas l'assurance. Oui, mais sur des mois de la pandémie du premier confinement, effectivement, il y avait une chute importante. C'est pour ça que nous avions anticipé et nous avons demandé aux services de l'État de nous faire des projections. Et ces projections étaient très pessimistes. Et notre département, par rapport aux départements franciliens, est spécifique. Les autres départements franciliens ont des chutes beaucoup plus importantes de droits de mutation, que nous. Voilà, donc nous sommes pour une fois favorisés dans cette difficulté générale. Mais nous ne pouvions pas le prévoir et il aurait été irresponsable d'inscrire des recettes sur lesquelles tout le monde nous disait que nous ne les aurions pas. Voilà, simplement pour montrer qu'on est vraiment... Et puis alors, dans des dépenses, simplement pour les dépenses, bien évidemment, sur l'aide sociale à l'enfance, il ne s'agit pas de réduire, puisque nous réduisons les prestations. C'est essentiellement parce que nous n'avons... parce que nous avons un flux de MNA qui est en chute libre. Aujourd'hui, nous sommes à peine à 700 MNA, je vous rappelle que le budget, il avait été fait pour presque 1 000. Donc, bien évidemment... Et là, c'est pareil, nous ne pouvions pas prévoir cette pandémie. Les frontières sont fermées, etc. Nous sommes dans des situations qui n'ont rien à voir avec le moment où nous avons voté le budget. Donc, ce n'est pas une économie de réductions de prestations, c'est une économie parce que la situation est différente et qu'elle a évolué.

Donc, simplement pour vous dire que les dépenses, enfin que le taux de réalisation de nos dépenses de fonctionnement, va tourner autour de 99,5% et que nos taux de réalisation d'investissements seront autour de...le taux sera autour de 96%. C'est pour dire qu'il n'y a pas... que les prévisions collent vraiment à la réalité et qu'il n'y a pas de recettes cachées ou des dépenses qui ne sont pas prises en compte. Voilà. Donc, c'est ce que je voulais vous dire. Et que bien évidemment, le vote de cette DM2 permettra, dans les mois qui restent à venir, et bien, de répondre au mieux aux besoins des services et surtout aux besoins des seine-et-marnais et des seine-et-marnaises, quel que soit notre domaine d'intervention.

Alors, je vous propose de passer au vote. Alors, les pouvoirs, on les a. Alors, quels sont ceux qui sont contre ? Alors 4 plus un certain nombre de pouvoirs. Je vous propose qu'on fasse le décompte. Oui, ça fait 8. Bon, très bien. D'accord. Ça fait 8 au total, alors quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y a pas d'abstention, donc tout le monde, tous les autres sont d'accords, donc on fera le décompte avec les pouvoirs, ensuite. Très bien, eh bien je vous remercie.

Nº 1/01

**M.** LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose de passer au rapport de la série 1 et le 1/01 qui concerne le CID du pays de Montereau. Et c'est Olivier.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président. Effectivement, c'est un avenant numéro 2, qui a fait l'objet de discussions approfondies avec la Communauté de communes du pays de Montereau. Et je remercie Andrée d'avoir participé à ces discussions, dans sa phase finale, qui nous conduit à proposer deux évolutions. Une évolution qui concerne la communauté de communes, elle-même, en l'aidant à acquérir quelques hectares, visant la création d'un parc d'entreprises, sur la commune de Cannes-Écluse, qui souligne d'ailleurs, vous l'avez noté, que cette acquisition s'est fait par l'intermédiaire de la SAFER, qui joue un rôle important, mener à bien ce projet d'acquisition. Et ensuite le reste de l'avenant concerne la commune de Montereau avec deux nouvelles actions : le réaménagement du parc de la Gramine et l'aménagement du parvis Jean-Paul II.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour les finances, Jean-Marc?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord? Ah pardon, Julie.

Mme GOBERT. Si vous aviez écouté avec attention la prestation de Smaïl, vous sauriez que nous allions intervenir sur ce point-là. Puisque ce rapport illustre, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'absence de vision de la politique contractuelle du département, que vous menez et que nous dénonçons depuis 2015. Ici, nous avons un avenant à un CID, dans lequel vous proposez effectivement de... là où était prévu la restructuration d'une zone économique, d'en structurer, enfin les collectivités, d'en restructurer une autre sur des zones agricoles, effectivement, par l'intermédiaire de la SAFER. Ce qui est parfaitement en contradiction avec les objectifs du développement durable et notamment l'ODD2, dont on nous a notamment parlé, prochainement, qui est de préserver les espaces agricoles. Il ne faut pas oublier que dès lors qu'on n'utilise ces espaces agricoles, on touche aussi à l'ensemble des services écosystémiques, dont celui de limiter les inondations, car l'imperméabilisation, au contraire, l'augmente.

C'est trop facile de verser des larmes de crocodile quand il y a des inondations et de continuer à artificialiser, à imperméabiliser les sols. Alors, certes, sous prétexte de financer, sans regarder tous les projets, car les élus, les locaux, seraient les seuls à savoir ce qui est bon pour leur territoire. Nous finançons des projets qui ne répondent pas à des objectifs sur lesquels le département pourrait, à son échelle au moins, ne pas soutenir, tout en respectant le libre principe d'administration des collectivités territoriales. Et c'est bien ça qu'on dit. En aucun cas, on ne remet en cause les collectivités territoriales. Mais nous vous disons que gouverner, c'est choisir. Que laisser à d'autres, le faire, c'est abandonner notre ardente mission de départements et l'ardente mission du département, est d'avoir une vision pour son territoire et une vision en terme environnemental.

**M. LAVENKA.** Très rapidement, Président, j'avais évoqué l'intervention importante de la SAFER dans ce dossier, dans mon propos. En réponse à ce que Smaïl avait évoqué, j'espérais que cela éviterait un débat. Ça ne l'a pas évité, je le regrette. Donc je répète, je réitère le fait que la SAFER est intervenue et c'est un gage de cohérence dans la décision qui a été prise. Évidemment, si la SAFER avait donné un avis défavorable, la communauté de communes n'aurait pas pu acquérir ces parcelles. Donc je pense que ça répond à vos interrogations, j'espère.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, quels sont ceux qui sont contre cet avenant ? Abstention ? Alors, il n'y a que Vincent qui est... alors attendez. Alors, il y a trois abstentions, 3 fois 2, donc 6. D'accord. Très bien, merci.

- M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/02, c'est le FAC d'Évry-Grégy-sur-Yerre. Et c'est Olivier.
- **M. LAVENKA.** Oui Président, on vous propose l'adoption de ce fonds d'aménagement communal avec trois actions pour la commune : l'acquisition et les travaux d'aménagement d'un cabinet médical, la rénovation d'équipements sportifs, avec la création d'un skate-park, d'un parcours santé et de deux courts de tennis extérieurs, ainsi que l'aménagement de liaisons douces. Pour une somme globale de 300 000 euros.
  - M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc?
  - M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur. le Président.
- M. LE PRÉSIDENT. Alors, tout le monde est d'accord là, pour adopter celui-ci ? Très bien.

Nº 1/03

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 1/03, justement, c'est le rapport annuel de développement rural. Yves ?

**M. JAUNAUX.** Oui Monsieur le Président, c'est un rapport tout à fait important, qui est le rapport annuel de développement durable qui répond aux prescriptions obligatoires de la loi du 12 juillet 2010, qui est un rapport à faire obligatoirement avant le débat d'orientation budgétaire. Au rapport aux réponses aux obligations réglementaires, l'établissement durable apporte un éclairage sur l'action départementale et sa contribution au développement durable, c'est-à-dire, dans toutes les directions. Le RADD du département établis au regard des objectifs de développement durable, ce qu'on appelle ODD, qui constitue, à travers l'Agenda 2030, le référentiel de base développement durable, en France, engageant l'ensemble des acteurs.

Alors on doit dire que depuis l'an passé, le département a pris de l'avance et a établi ce rapport, par rapport à ceux qui sont recommandés cette année, dans sa feuille de route pour l'Agenda 2030. Alors je ne vais pas vous lire tout le rapport, mais il y a une synthèse du rapport des politiques, des programmes menés, en 2019, et de l'analyse de la relation des politiques départementales ODD, on en tiré les points saillants suivants. Les politiques départementales ont un impact positif sur 16 ODD, c'est à dire sur l'ensemble des ODD considérées. Les relations se pose plus particulièrement nombreuses, avec six ODD. L'ODD 4, assurait l'accès de tous à une éducation de qualité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage, tout au long de la vie. L'ODD 10, réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. L'ODD 11, faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sur résilients et durables. L'ODD du 8, promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. L'ODD 1, éliminer l'extrême pauvreté. L'ODD 3, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.

Sur les 480 cases, dont nous parlerons tout à l'heure, 16 objectifs de développement durables, croisant 30 politiques. Le département n'a pas de levier, à court ou moyen terme, où le croisement est sans objet pour 45%, 214 cases, d'entre-elles. C'est ce que vous verrez sur le tableau, niveau 0, cases grises. Sur les 266 cases restantes, le département a un impact positif sur 91% d'entre elles. Ce qui laisse des marges de manœuvre sur l'avenir.

Le poids des politiques sociales, au cœur des compétences du département se retrouve dans les ODD où les croisements sont les plus nombreux. Les relations sont moins nombreuses, avec les ODD sectorielles : eau, énergie, biodiversité. Mais les croisements s'opèrent très souvent avec des politiques sectorielles, où les départements jouent un rôle essentiel : Politique de l'eau, espaces naturels sensibles, déploiement de la rénovation énergétique des bâtiments, égalité entre les sexes.

Vous pouvez vous reporter sur le tableau, qui se trouve en page 22, où on voit en rose, les impacts positifs effectifs. En gris, l'absence de liens possibles, avec ce que je vous ai dit tout à l'heure, avec une possibilité d'évolution, sur les cases blanches, avec un impact positif potentiel. Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport.

Avant de terminer, je voudrais remercier l'action des services, en particulier de Frédéric ALPHAND et de Jacques PLACE, qui ont fait un rôle essentiel pour la constitution de ce dossier, tout à fait important, et notamment les membres élus qui ont participé à l'élaboration de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves, des commentaires ?

Mme GOBERT. Oui, merci. Effectivement, on peut saluer le travail des services sur ce rapport, comme chaque année. Et effectivement, on y trouve un certain nombre d'engagements de la collectivité, soit de manière obligatoire, soit de manière très volontaire. Néanmoins, comme nous l'avions dit les années précédentes, sur le travail sur les contrats de performance énergétique dans les collèges, le raccordement en réseau de chaleur, prévention contre les

dépôts de déchets sauvages, etc. Ce sont des actions extrêmement importantes qu'il faut pouvoir mener avec les collectivités territoriales, que sont les EPCI et les Communes.

Mais le rapport peine à cacher le retard pris par la majorité, en matière environnementale, sur un certain nombre de points et à cacher certains choix qui vont à l'encontre de ces objectifs de développement durable. Le soutien, très fort, à la politique routière, les moyens dérisoires pour accompagner la transformation du modèle agricole. Nous le répétons à chaque fois. L'absence de critères environnementaux dans la politique contractuelle, le soutien à des projets qui visent à imperméabiliser les sols, quels que soient les acteurs qui sont autour de la table. Et nous voyons aussi, notamment page 38, qu'il y a une volonté de travailler sur les déchets, en interne, mais qu'elle n'est pas suivie d'effets par manque de moyens. Il faudrait peut-être y pallier et de la même manière, sur le travail, sur le GPD, sur les déchets au niveau régional, où on souligne que depuis son adoption en 2019, on est dans une situation de veille. On sait combien cette problématique de déchets, et notamment les grands travaux qui aujourd'hui ont lieu sur...notamment sur la métropole, ont des incidences très, très fortes sur nos territoires, en termes de rejet des déchets. Et il faudrait être bien plus proactifs là-dessus.

À titre un peu plus dérisoire, on s'étonne aujourd'hui d'avoir récupéré nos petites bouteilles de plastique, alors que la dernière fois, nous avions des gourdes et nous nous en étions positivement, nous l'avions positivement souligné.

Et puis, par ailleurs, ce rapport qui est intéressant, est plutôt un catalogue sur les objectifs de développement durable, sur lequel on aimerait bien aller un peu plus loin avec des indicateurs précis, pour mesurer l'impact des décisions prises, quand il y en a.

Donc, nous prenons acte, en regrettant toutefois que l'action soit trop souvent, trop ponctuelle et pas assez volontariste sur un ensemble de points.

#### M. LE PRÉSIDENT. Merci. Yves?

**M. JAUNAUX.** Oui, je crois que nous reprocher la situation sur les déchets, etc. quand on voit que c'était une politique exemplaire menée par Jean-Jacques BARBAUX, en son temps. Et qu'on voyait de faire un levier économique dans la situation des déchets, notamment les déchets du Grand Paris. La situation économique est telle quelle est, et la situation sanitaire a fait que ça a été retardé. Mais je peux vous dire qu'il y a des travaux qui sont en cours actuellement, pour voir sur certains secteurs, notamment dans le nord de la Seine-et-Marne, comment on pourrait utiliser les déchets, notamment sur les carrières, sur les choses, etc. Et rien n'est fait. Et on ne peut pas dire que rien n'est fait sur ces domaines-là.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. Oui, on voit quand même que les cases roses, je pensais que de le mettre en rose aurait apporté un peu d'indulgence, mais sur l'ensemble du rapport, montrait quand même qu'il y avait des efforts qui ont été faits et quand même un certain nombre d'objectifs qui étaient réalisés. Même si, bien évidemment, nous avons conscience que les efforts sont à poursuivre et nous le ferons, parce que, comme cela a été dit plusieurs fois, la transition écologique est bien évidemment au cœur de l'ensemble de nos politiques départementales.

Alors là, il n'y a pas de vote. Donc je pense que tout le monde prend acte de la présentation de ce rapport. Merci.

Nº 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 1/04, c'est Yves.

**M. JAUNAUX.** Oui Président, c'est un dossier qui revient tous les ans. Donc on rappelle qu'on est actionnaires de la société d'économie mixte d'Île-de-France Énergie, depuis 2012, avec un capital à hauteur de 119 600 euros. L'année dernière, on avait réinjecté la somme qui correspond, qui est de 19 600 euros par restitution des certificats d'économie d'énergie. Et l'année dernière, on s'était étonnés du peu d'actions, au niveau du département. Alors cette année, on en trouve 3, dont une à Dammarie-les-Lys, une à Moret-Loing-et-Orvanne et une à Annet-sur-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Louis pour les finances?

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'adoption de ce rapport ? Oui Julie.

Mme GOBERT. Oui, merci. Effectivement, comme l'a dit le vice-président, les précédentes années, on s'était interrogés sur cette SEM et à vrai dire, on avait aussi souligné, tous ensemble, la fragilité structurelle de cette organisation. Alors, quand on lit le rapport qui est joint à cette délibération, on voit que cette faiblesse est toujours là. Alors certes, on souligne à quel point la situation actuelle, de crise sanitaire, a un impact sur l'activité, sur les prospects et sur l'ensemble des marchés que peut obtenir la SEM, notamment en rénovation énergétique. Certes, il y a une action maintenant en Seine-et-Marne, plutôt sur le cofinancement des projets, notamment d'énergies renouvelables, méthanisation. Néanmoins, on s'interroge quand même sur cette structure et sur sa pérennité et la réelle capacité d'action qu'elle peut avoir sur nos territoires de grande couronne, puisque c'est comme ça que nous sommes indiquées dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Bon, Yves, pardon.

M. JAUNAUX. Oui, Président, je rappelle que nous sommes actionnaires depuis 2012.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors, je ne sais plus si on a voté, peut-être pas encore. Alors, quels sont ceux qui sont contre l'adoption de ce rapport? Abstention? Très bien, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05, c'est l'aide à Initiative Melun Val-de-Seine. Olivier?

M. LAVENKA. Oui, merci Président. Vous savez que le département des relations privilégiées avec l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne. Cette délibération est importante, je tiens à la souligner, parce qu'elle va permettre d'aller encore plus loin dans le financement de porteurs de projets agricoles. Qu'il s'agisse de la création, de la transmission ou de la diversification des exploitations agricoles. Cette aide de 50 000 euros va permettre d'abonder un fonds mutualisé, géré par Melun Val-de-Seine Initiatives. Ça permettra de financer ou de cofinancer, une dizaine de porteurs de projets, chaque année. Et elle est importante également, parce qu'elle vient combler un trou dans la raquette et qu'elle vient, en anticipation d'un fonds régional, qui n'est à ce stade, pas créé. Donc le département est moteur en la matière.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Céline... qui doit être dans les...

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sur ce mémoire, pas de problème particulier ? Très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/06, c'est le partenariat entre le Département et la Chambre d'agriculture. Olivier.

**M. LAVENKA.** Oui, vous savez que la convention quinquennale, que nous avions votée en 2015, s'achève, est achevée. Nous projetons donc dans les cinq années qui y viennent, avec une convention qui aura toujours autant de profondeur. Donc cinq années, ce qui permet de mettre en place des actions, dans la durée, donc sur les années 2020-2024. Une convention importante, vous vous souvenez ce qu'était cette convention avant 2015 ? Je n'y reviens pas, parce que ça ferait de la peine à certains des acteurs autour de cette table. C'était une convention qui était complètement indigente. D'ailleurs, sur la politique contractuelle, on pourrait dire à peu près la même chose, je pense. Donc cette convention, on vous la propose pour les cinq années qui viennent, avec une aide départementale de 3 700 000 euros, qui se répartit à hauteur de 2 400 000 euros en fonctionnement et 1 300 000 euros en investissements.

Je voudrais juste souligner une chose, c'est que cette convention qui reprend les grandes lignes de la convention précédente, elle appuie dans trois directions principales. Tout d'abord, le Conseil technico économique aux exploitations, la protection des ressources, la ressource eau, évidemment, mais également la défense de la biodiversité et tout ce qui a trait à l'innovation et à l'expérimentation, au bénéfice des exploitations agricoles. Et sur une subvention annuelle d'un peu moins de 700 000 euros, pratiquement les deux tiers des subventions départementales, sont sur ces trois axes que je viens d'indiquer. C'est important de le souligner, c'est vraiment une convention qui est exemplaire, à l'échelle régionale, et ce qui, évidemment, nous fait extrêmement plaisir, c'est d'entendre les critiques incessantes, depuis cinq ans, de l'opposition sur cette convention. Mais plus l'opposition critique cette convention, c'est d'ailleurs la même chose, je le disais, sur la politique contractuelle, et plus les paysans sont satisfaits. Et c'est la même chose pour les maires, je vous ferais remarquer, plus vous critiquez notre politique contractuelle, plus les élus en sont satisfaits. Et vous devriez vous souvenir, cher Présidents ÉBLÉ, de ce qu'était la politique contractuelle au moment où vous avez quitté vos fonctions. Zéro contrats ruraux, l'année où vous avez quitté vos fonctions et une politique contractuelle à destination des communautés de communes, qui était une véritable usine à gaz. Donc, on est passé vraiment en la matière, c'est le cas sur le plan agricole et c'est le cas en matière de politique contractuelle, de l'ombre à la lumière.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Jean-Louis, pour les finances.

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord pour adopter cette convention ? Ha bah voilà, la lumière avance.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/07, alors maintenant c'est avec... C'est un avenant, toujours Olivier.

M. LAVENKA. Oui, un avenant qui est toujours un délice puisqu'il implique des discussions et je remercie les services pour leur disponibilité des discussions avec l'Agence des services et des paiements. Vous savez ce qu'on en pense, et également la région Île-de-France. Cet avant elle vise simplement à proroger d'un an les contrats de la campagne MAEC, la campagne 2015-2019. Donc c'est une simple prorogation qui nous permet quand même d'insister et vous le savez, sur les sommes importantes budgétées depuis cinq ans, en matière agro-environnementales, par cette majorité. Puisque nous avons débloqué, au cours des cinq années qui viennent de s'écouler, 500 000 euros sur les investissements environnementaux, 100 000 euros sur la mécanisation forestière, 55 000 euros sur les stratégies locales de développement, et en particulier le volet forestier qui marchent très bien, et 510 000 euros sur les mesures agro-environnementales et climatiques. Et cet avenant qui paraît mineur, va permettre de continuer à aider plus d'une dizaine d'exploitations, au titre des MAEC, dans lesquelles elles sont engagées maintenant, depuis 2015.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Bon, Céline pour les finances?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Très bien.

Nº 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/08, c'est Olivier, encore.

**M. LAVENKA.** Oui, Président. Oui vous savez que notre département vient en soutien du programme Leader, dans deux territoires seine-et-marnais, à Terres de Brie et dans le Sud, avec l'association Pacte Sud 77. Et on vous propose d'ajouter un territoire, par le truchement d'une aide au GAL du Gâtinais français.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine, pour les finances?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, merci. Tout le monde est d'accord pour ajouter un territoire ? Parfait.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/09, c'est le CID de d'agglomération Melun Val de Seine. Olivier.

**M. LAVENKA.** Tout simplement la commune de Pringy sollicite une prorogation de délai, en l'occurrence, jusqu'en juin 2021, pour mener à bien son projet de réhabilitation du groupe scolaire Jean de La Fontaine.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette modification ? Parfait.

**M.** LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/01, c'est le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le département. Et c'est Andrée.

Mme ZAIDI. Merci Président. Conformément à la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le département est tenu de réaliser tous les ans et avant le vote du budget, un rapport relatif à la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, la collectivité agit à la fois en tant que porteur de politiques publiques, garante de l'intérêt public local, mais aussi en tant qu'employeur. Dans la définition en matière d'égalité femmes/hommes, des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité interne. Plus qu'une exigence légale, la démarche engagée entend s'inscrire pleinement dans la dynamique portée par la Direction générale des services et l'exécutif, et incarner au travers de trois valeurs clés que sont l'innovation, l'efficience et la bienveillance. Le rapport proposé aujourd'hui à l'assemblée départementale, entend présenter un bilan de ses actions conduites en 2019, en matière d'égalité hommes femmes. Et d'ailleurs, je vais passer la parole. Je vais donner la parole à Lauren WALQUIN, qui va vous détailler un petit peu le contenu de ce rapport.

**Mme WALQUIN.** Merci. Donc, juste, oui mon micro marche. Effectivement, juste un rapide focus sur les chiffres de la collectivité. Focus qui sera rappelé dans une petite brochure qui a été produite et qui devait initialement vous être remise aujourd'hui. Mais compte tenu des conditions un peu particulière de tenue de cette séance, elles vous seront transmises par ailleurs, et qui visent à revenir sur les bons résultats de la collectivité, en matière d'égalité femmes/hommes. Que ce soit en interne, qu'au titre des actions menées par la collectivité sur le sujet.

Donc sur l'interne, dans notre collectivité qui compte un ratio de 70%, de près de 70%, 69% des effectifs féminins. On constate effectivement un taux d'encadrement supérieur largement féminisé, au sein de la collectivité, avec 60% des fonctions d'encadrement supérieurs confiés aux femmes, contre 52% dans la fonction publique territoriale. Donc taux qui pourrait encore progresser, au vu du ratio global de la collectivité, mais qui reste malgré tout très positif. Et surtout un écart salarial particulièrement bas, par rapport à ce que l'on peut constater, à l'échelle nationale, avec un écart salarial de 2,5%, mais de 0,5% si l'on neutralise l'effet temps partiel. Donc, bon résultat qu'il convient de souligner. Une fois de plus, si l'on se compare à l'échelle nationale, il faut savoir qu'effectivement, dans la fonction publique territoriale, il est de 10,2%.

Tous les chiffres plus détaillés sur le respect de l'égalité femmes/hommes, au sein de la collectivité, sont recensés dans le rapport. Peut-être juste un focus supplémentaire sur une action qu'on a souhaité mener, depuis maintenant l'an dernier, avec la mise en place de l'Observatoire départemental, afin de disposer de données genrées sur le département, qui nous permettent désormais de pouvoir avoir une vision toujours plus fine de la situation de notre département, et de fait, de venir préciser les actions à mener, au vu des spécificités de la population seine-et-marnaise. Un focus vous est, ici, effectivement proposé sur notamment le grand âge en Seine-et-Marne et la proportion hommes/femmes sur les personnes âgées et notamment les centenaires.

Parmi les actions, plus de 12 objectifs ont été déclinés et avec un certain nombre d'actions sous-jacentes, toutes touchant confondues. Il a été effectivement souhaité en mettre en valeur quelques-unes, à travers ce *flyer*. Notamment celles menées sur le champ de l'éducation et de l'accompagnement des collégiens sur le sujet, à travers les projets éducatifs et des dispositifs tels que Passion Métier, mais aussi à travers les actions menées notamment par la médiathèque départementale.

Je n'oublie pas toutes les actions menées, également, sur le champ des solidarités, au titre de l'accompagnement des violences domestiques et des violences conjugales. Voilà pour

ce petit focus complémentaire sur ce rapport égalité femme/homme, présenté aujourd'hui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci? Bien, avez-vous des questions? Oui, Smaïl.

**M. DJEBARA.** Véronique DELESSARD voulait intervenir, depuis... Si vous lui laissez la parole ?

M. LE PRÉSIDENT. Oui, bien-sûr.

Mme DELESSARD. Oui, bonjour à tous, Monsieur le Président, chers collègues. Je tiens bien, cette année encore, sur ce rapport qui me semble extrêmement important. Une nouvelle fois, nous tenons à nous féliciter que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes soit réellement entrée dans les politiques départementales. Notre collectivité, comme l'ensemble de la société, pourrait naturellement toujours faire mieux. Mais ce qui est fait et que vous nous présentez aujourd'hui, la place résolument dans les départements qui ont à bras le corps cette question. À titre personnel, je m'en réjouis, j'ai naturellement une pensée pour toutes mes collègues, à l'occasion de cette dernière rapport Égalité hommes femmes du mandat. Je vois le chemin parcouru depuis ma première élection, en 1998, c'est vieux, ça ne nous rajeunit pas. Où nous étions très peu nombreuses comme Femmes, seulement 5 dans l'hémicycle. La parité, que nous avons défendue, a permis de mettre fin à cette représentation défigurées, où la moitié de l'humanité, les hommes, disposaient de la quasi-totalité des mandats. Sur tous nos bancs, les nouvelles conseillères départementale ont démontré qu'elles n'étaient pas moins compétentes et pas moins passionnées par l'action publique, que les hommes. Il est bon, je pense, de le rappeler aujourd'hui. Et je dirais même de le marteler, car rien n'est encore gagné.

Nous adhérons, pour l'essentiel, au rapport que vous nous présentez. Des efforts ont été faits, les inégalités régressent dans notre collectivité et la mixité s'accroît, et tant mieux. Nous avons toutefois quelques questions et quelques propositions complémentaires.

Concernant la partie ressources humaines, deux chapitres nous semblent encore manquer d'éléments qui seraient utiles pour l'analyse des mécanismes de discriminations. Pour les promotions internes, avancement de grades, d'échelons, vous nous indiquez que le taux est quasi-identique chez les femmes et chez les hommes. Il nous manque, pour compléter l'analyse, de confirmer ou a contrario d'affirmer, le nombre de femmes et d'hommes promues, parmi les agents promouvables et non comme vous le faites, par l'ensemble des agents. De la même manière, sur la formation, il nous semblerait plus utile de réfléchir en nombre de jours de formation, qu'en accès ou non, à la formation dans l'année. Nous le savons tous, l'accès à la formation des femmes est souvent freiné dans les diverses contraintes familiales. Concernant toujours le volet ressources humaines, nous souhaiterions que la question que l'on appelle « les congés enfant malade » soit posée, avec les organisations syndicales afin que ceux-ci soient pris obligatoirement à parité par les deux parents, lorsque ceux-ci travaillent tous les deux au sein de notre collectivité. Ce serait pour nous un symbole utile d'égalité entre les parents.

Venons-en aux politiques publiques du Conseil Départemental. Nous rappelons que pour nous, le département doit être le chef de file des politiques de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Cette mobilisation nous a permis de sauver le CIDFF et je me réjouis de voir qu'il devrait renaître en 2021, pour continuer à renforcer son action auprès des seine-et-marnaises.

Nous avons porté le téléphone très grand danger, qui a montré son efficacité dans de nombreux cas, mais qui, malheureusement, n'est pas suffisant pour empêcher les féminicides qui nous attristent aujourd'hui. Le bracelet anti-rapprochement pour les conjoints violents est testé dans plusieurs départements. Nous devons insister pour en disposer en Seine-et-Marne, dans les meilleurs délais, afin de protéger effectivement les femmes victimes de leurs prédateurs.

Vous rappelez également le partenariat, déjà ancien, avec l'association « Le Nid ». J'en profite pour saluer l'ensemble des associations qui se battent au quotidien pour accompagner

les femmes en danger de notre département. Sur « Le Nid ». plus spécifiquement, et donc sur la question de la prostitution, nous pensons que nous devons faire encore mieux, au regard de l'augmentation des jeunes filles, souvent mineures, soumises à ces pratiques.

De la même manière, je n'ai rien vu dans les propositions qui sont les vôtres. Nous devons lutter résolument contre toutes les formes de fanatisme religieux, qui ont bien entendu des conséquences sécuritaires pour chacun d'entre nous. Mais le plus souvent aussi, qui ont des conséquences sur les femmes ou les jeunes filles, qui sont prises dans leurs filets. Là aussi, nous devons lutter pour la protection de ces jeunes filles excisées, mariées de force ou enfermés chez elles.

Quelques mots également sur l'interruption volontaire de grossesse pour laquelle la Seine-et-Marne est mauvaise élève, avec des délais de prise en charge souvent incompatibles avec les délais légaux. Une situation qui s'est malheureusement encore aggravée dans la crise sanitaire que nous traversons.

Pour finir, chers collègues, je veux revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et sur lequel le département, à travers sa politique éducative, peut intervenir. Nous devons replacer les femmes dans l'histoire de France. De nombreux travaux existent et permettent aujourd'hui d'écrire une histoire mixte, dans laquelle les femmes ne sont pas seulement les femmes, les sœurs ou les maîtresses des hommes qui font l'histoire. Cela peut paraître un détail, mais nous croyons que nous devons par l'exemple, par l'histoire, montrer à chaque petite collégienne seine-et-marnaise, qu'elle pourra un jour être dans cet hémicycle pour prendre en main le destin de tout un département, qu'elle pourra faire plus dans tous les domaines, dont aucun n'est réservé aux hommes. C'est la société que nous voulons construire, une société de mixité, de respect mutuel et d'égalité des chances et des destins. Et j'ai encore du travail, mais je constate avec plaisir que le Conseil Départemental a décidé de prendre sa part. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monique. Bon, on a bien entendu l'ensemble des remarques et on verra comme on peut le faire. Mais là, il s'agit quand même de l'égalité homme/femme, à l'intérieur de la collectivité, bien évidemment.

Mme DELESSARD. Et également de nos politiques, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui. Alors si on peut partager après, l'ensemble des vues qui sont certainement d'une portée plus générale. En tous les cas, merci de cette intervention. Oui, alors il nous faut voter. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Abstention. Très bien, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/02, mise à jour du tableau des effectifs. Andrée.
 Mme ZAIDI. Non, c'est l'adoption du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle,
 Président.

M. LE PRÉSIDENT. Excusez-moi, c'est le Plan d'action à l'égalité professionnelle.

Mme ZAIDI. Donc l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 30 novembre 2018, prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, afin de favoriser l'adoption de mesures concrètes en matière d'égalité professionnelle dans l'ensemble des administrations. La Loi de transformation de la fonction publique et son décret d'application définissent les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans d'action. Ainsi, toute collectivité publique ou établissements publics de plus de 20 000 habitants doit, avant le 31 décembre 2020, établir son plan d'action sur une durée de trois ans.

Le plan que nous proposons peut cibler sa stratégie sur cinq axes : l'évaluation prévention et traitement des écarts de rémunération. L'axe deux, le l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de cadre ou d'emplois. L'axe trois, l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. L'axe quatre, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations. L'Axe cinq, la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle. Ce plan sera élaboré sur la base de données issues du rapport social unique, qui doit à compter du 1er janvier 2021, déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Alors que sont ceux qui sont contre l'adoption de ce rapport ? Abstention ? Tout le monde est d'accord ? très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, donc le 2/03 maintenant, la mise à jour du tableau des emplois. Julie.

**Mme GOBERT.** Il s'agit de la modification de 21 emplois permanents, visant à permettre l'évolution des profils de postes pour favoriser le bon fonctionnement des services.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur ce mémoire ? Très bien, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04, ce sont des modalités pour le télétravail. Andrée ?

**Mme ZAIDI.** Le Département s'engage dans l'élaboration d'une marque employeur, qui devrait voir le jour mi-mai. Sans attendre les conclusions et afin d'être attractif et compétitif, le Département souhaite étendre les possibilités d'exercice du télétravail des agents, près de six ans après sa mise en place. Il est donc proposé d'effectuer une modification du règlement du télétravail actuel, afin d'augmenter la quantité de travail de 1 à 2 jours par semaine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Daisy?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord là-dessus ? Ah, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président, c'est un sujet important dans le contexte dans lequel nous évoluons aujourd'hui, que ce télétravail. Cette crise sanitaire nous a fait prendre conscience qu'il était possible de modifier les modalités de travail. En tout cas, pour certains postes de travail, nous avons des agents, je dirais, qui sont sur le terrain et qui ne peuvent pas s'en éloigner, bien entendu. Mais pour tous les emplois administratifs, ça a beaucoup de sens. Ca peut être une solution extrêmement utile pour éviter les contacts autant qu'il est possible. Et donc, nous pensons qu'il convient de faciliter au maximum ces dispositifs pour éviter la propagation du virus. Au-delà de l'obligation légale, nous en faisons, d'une certaine façon, notre ligne de conduite volontaire. J'ajouterais que le télétravail, ça permet aussi de gagner beaucoup de temps sur les déplacements professionnels et c'est aussi au bénéfice de la vie personnelle, du cadre familial, dans une période où tout cela est fortement perturbé. Mais bien-sûr, ce n'est pas sans désagréments éventuels pour nos personnels. Vous savez qu'on reconnaît aujourd'hui un droit à la déconnexion. Il est même reconnu par la loi. Il est parfois bafoué par certains employeurs et on a des salariés qui travaillent ainsi plus qu'avant, avec une pression supplémentaire, du moins, ils le ressentent et le dénoncent comme tel. Donc, bien entendu, nous ne nous opposons pas au déploiement du télétravail dans nos services départementaux, mais nous devons être vigilants pour que cela soit fait avec l'accord explicite et éclairé des agents, dans le respect du temps personnel de nos agents et à condition qu'ils puissent bénéficier parfois des outils techniques comme les ordinateurs. Donc, on voudrait savoir s'il serait envisageable d'avoir un plan de dotation de nos agents, en ordinateurs portables. J'ai lu avec intérêt, il y a très peu de temps, que nos voisins du Val-de-Marne avaient, sans doute sous l'effet de la crise et de l'interruption de l'activité scolaire, lors du premier confinement, doté les enseignants des collèges, qui sont pourtant des fonctionnaires d'état, d'ordinateurs, de 4 000 ordinateurs pour le département du Val-de-Marne. Donc, si certains le font pour des acteurs qui ne sont pas agents départementaux, a fortiori, nous pensons possible de le faire pour nos propres agents quand ils le souhaitent et que les conditions le justifient. Donc nous, nous souhaitons une consultation régulière des organisations syndicales, dans l'évaluation du déploiement du télétravail. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Vincent, alors quelques précisions. Alors le mémoire tel qu'il est, bien évidemment, il est pour les conditions normales. Aujourd'hui, on peut être en télétravail sur la totalité de son temps de travail puisque nous sommes dans une période exceptionnelle. Précision ce sont à peu près de 2 000 postes qui peuvent être en télétravail. Une petite moitié. Et quant à la dotation, elle est prévue dans le rapport.

Quels sont ceux qui sont contre? Abstention? Très bien.

**M.** LE PRÉSIDENT. Alors la subvention aux unions syndicales. Ah bah décidément, je vais plus vite que la musique. C'est la convention avec le centre de gestion. Andrée.

**Mme ZAIDI.** Alors c'est effectivement une convention qu'on a pour habitude de passer tous les ans et qui permet au département d'ouvrir ses postes vacants, concours et examens professionnels, organisés par le Centre de gestion et de disposer ensuite d'un choix de recrutement élargi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Daisy, pour les finances?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, la subvention aux unions syndicales de salariés de Seineet-Marne. Je rappelle que ce n'est pas pour les salariés du département. Andrée ?

**Mme ZAIDI.** Effectivement, c'est l'attribution d'une subvention de fonctionnement, à cette union syndicale de salariés de Seine-et-Marne, au titre de l'année 2020, et pour un montant total de 70 875 euros. La subvention est attribuée selon deux parts. Une part fixe, à hauteur de 15% de l'enveloppe, soit 10 631,25 euros et une part variable à hauteur de 85% de l'enveloppe, soit 60 243,75 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, tout le monde est d'accord là-dessus ? On dirait que c'est un peu notre politique contractuelle vis à vis des syndicats. On n'augmente pas les objectifs et on n'interfère pas sur des actions.

**M.** LE PRÉSIDENT. Alors le 2/07, c'est le réaménagement du centre opérationnel départemental. Andrée ?

Mme ZAIDI. Afin d'être en mesure de gérer, de manière plus efficiente, les situations de crise auxquelles le département est susceptible d'être confronté, l'État a décidé de moderniser le centre opérationnel départemental, situé au quatrième étage du bâtiment A de la préfecture. L'opération consiste à redistribuer, de façon optimale, les espaces et à améliorer significativement les moyens et équipements, notamment numériques. Une concertation s'est alors engagée pour que les besoins spécifiques du département soient pris en compte, notamment dans le cadre du dispositif de viabilité hivernale des routes, moyennant une participation au coût de cette opération, estimée au total à 218 520 euros. La participation départementale serait de 67 250 euros à verser sur appel de fonds de l'État, dès la signature de la convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Brice, pour les finances?

M. RABASTE. Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Le 3/01, les études...Oui, avant d'attaquer les mémoires 3, je voulais dire un mot puisque c'est la dernière... Où est-ce qu'il est ? C'est la dernière séance de Claude LASHERME. Donc il va faire une entrée en Guest-star. Je ne sais pas, on l'a perdu, on l'a perdu. Il manque un panneau directionnel. Ha le voilà.

Voilà donc, bien évidemment, je veux le remercier de tout ce qu'il a apporté au département, à la fois en expertise, mais aussi en manager et souvent, ce ne sont pas des qualités qui se complètent facilement. En tous les cas, grâce à lui, on a pu se doter d'un service des routes, tout à fait performant, qui répond bien évidemment aux différentes commandes, qui aujourd'hui a beaucoup de travail. Et qui a permis à la fois de s'occuper de la toute petite route départementale, mais aussi des très grands ouvrages que nous pouvons avoir. Une grande diversité, une grande complexité, dans une action fondamentale pour le département. Parce qu'on le sait bien, la voirie départementale est quelque chose d'essentiel. Alors un très grand merci pour tout ce qui a été fait et je crois qu'on peut le réapplaudirai et je vais laisser. Oui je passe la parole à Xavier.

M. VANDERBISE. Alors vous comprendrez, chers collègues, que je souhaite également un mot à Claude LASHERME, avec lequel j'ai eu plaisir à travailler depuis la délégation qui m'avait été confiée par Jean-Jacques BARBAUX, puis renouvelée par mon ami Jean-Louis THIERIOT et Patrick SEPTIER. J'ai beaucoup appris à ses côtés, c'est un grand professionnel, un grand connaisseur, à la fois de la Seine-et-Marne et du monde routier, que nous allons perdre, mais pour profiter d'une retraite bien méritée. Et je souhaite la bienvenue à son successeur, que nous avons recruté il y a bientôt deux ans, qui a une faculté d'adaptation et de prise en compte du département de Seine-et-Marne. Et je suis ravi que Jean-Sébastien SOUDRE prenne le relais, les jours prochains, officiellement. Et donc, c'est un grand plaisir de souhaiter une bonne retraite, d'une part à Claude et la bienvenue à Jean-Sébastien. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Alors simplement un mot pour dire que Jean-Sébastien a été très actif dans la gestion de crise, parce que c'est lui qui a mis en place toute la logistique, qui pour nous, était quand même un métier un peu inconnu.

M. VANDERBISE. Il vient de l'Yonne., donc voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne sais pas si c'est un gage de qualité, à coup sûr. En tous les cas, merci.

M. VANDERBISE. Voilà, alors le rapport 3/01...

M. LE PRÉSIDENT. Attendez, oui, Claude.

**M. LASHERME.** Oui, simplement, je voulais vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez donnée. En particulier tous les présidents qui m'ont fait confiance : Vincent ÉBLÉ, Jean-Jacques BARBAUX, Jean-Louis THIERIOT et vous-même, Président, pour cette même confiance. Merci à tous les collègues. J'ai essayé de travailler en bonne intelligence avec tout le monde. Ce n'est pas toujours facile, mais voilà. Donc merci à toutes et à tous.

## M. LE PRÉSIDENT. Alors, Jean-Louis?

**M. THIERIOT.** Oui, je voulais simplement rajouter ma petite pierre à l'hémicycle et dire vraiment, Claude, à quel point ça a été un plaisir de travailler avec vous, et dans tous les territoires. Où vous avez quand même le sujet potentiellement le plus explosif, puisque c'est toujours : quand une route est mal fauchée, c'est toujours la faute du département et c'est ce qui est le plus irritant. Vous avez toujours répondu à nos demandes, toujours essayé de trouver des solutions et je voulais le saluer. Donc, on vous souhaite belle retraite, bon vent, bonne mer et bienvenue à bord à votre successeur. Mais vraiment, Claude, merci, merci, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/01.

M. VANDERBISE. Alors le 3/01, comme vous le savez, le département a signé, le 15 mars 2017, un contrat d'intérêt national avec l'État et la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, visant à faciliter la réalisation de grands projets d'aménagement, dont l'un des axes concerne les enjeux de la mobilité. Et dans ce cadre, le département participe financièrement aux études multimodales menées par la CAMVS. Il convient donc d'adopter la convention. Je vous rappelle que le montant c'est 175 000 euros hors taxes, piloté donc par la CAMVS. Le Département a accepté de participer à hauteur de 25%, en complément des 50% de la communauté d'agglomération et des 25% restants, pris en charge par l'État.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, pour les finances ? Il doit être d'accord.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème sur cette convention?

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/02, c'est la RD 344, et c'est Laurence.

Mme PICARD. Oui, alors je m'associe bien sûr aux remerciements adressés à Claude LASHERME et je lui souhaite une agréable retraite. Concernant le développement du secteur 4 de Marne-la-Vallée qui est l'objet de ce rapport, dans la quatrième phase d'aménagement contractualisée en 2014, il a été convenu de réaliser une partie des pistes cyclables structurantes à l'échelle du territoire, celles projetées à l'intérieur et aux abords du boulevard circulaire. EPA France va donc réaliser, par phases échelonnées, entre 2021 et 2024 plusieurs pistes cyclables à l'intérieur et aux abords de ce boulevard circulaire en complément des aménagements existants. Ces aménagements permettront notamment de relier le pôle gare de Chessy RER et TGV à différents complexes touristiques, commerciaux et médico-sociaux. 4 900 mètres seront ainsi aménagés en complément des 700 mètres existants, un jalonnement et une offre de stationnement adaptée sont prévus en accompagnement des aménagements cyclables. Ces aménagements sont complémentaires à ceux prévus au plan des lots 77. EPA va assurer la maitrise d'ouvrage de ces aménagements estimés à 3 518 806,20 euros HT. Il est proposé que le Département subventionne les travaux des aménagements cyclables à hauteur de 21,31 %. Cette subvention sera plafonnée au montant arrondi à 750 000 euros.

**M.** LE PRÉSIDENT. Merci Laurence, Brice, pour les finances ? Bon, je crois que le commissaire a donné un avis favorable.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette délibération?

M. LE PRÉSIDENT. Alors 3/03, c'est l'ouverture d'une passerelle. Yves.

**M. JAUNAUX.** Oui Président, il y a juste un problème technique, c'est-à-dire que la précédente convention ne pouvait pas permettre de payer les reliquats de la participation financière. Donc, on fait une nouvelle convention pour définir les modalités de ces versements. On rappelle que les dépenses étaient de 69 251 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Béatrice?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord pour cette passerelle ?

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/04, c'est le reclassement d'une section de RD 401, dans la voirie communale. Véronique.

**Mme PASQUIER.** Oui, bonjour à tous. Ce rapport concerne la prolongation du délai de validité de la compensation financière accordée à la commune du Mesnil-Amelot, correspondant aux travaux de la remise en état, par cette dernière, d'une section de la RD 401, reclassée dans la voirie communale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour ce reclassement ?

- **M. LE PRÉSIDENT.** Le 3/05, transport à la demande pour le Proxibus-la navette. Xavier.
- **M. VANDERBISE.** Comme vous le savez, depuis 2007, le département accompagne les interco sur les services de TAD. Il y a donc aujourd'hui le rapport qui porte sur le projet de renouvellement de la convention relative au soutien financier, par le Département, aux services de TAD qui s'appelle Proxibus-la navette, pour le bassin Chellois, avec la communauté d'agglomération Paris Vallée-de-la-Marne. Et donc la participation financière du département est estimée à 70 000 euros, hors taxes.
- **M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine? Ah, elle n'a pas mis le micro mais elle est d'accord. Parfait. Tout le monde est d'accord?

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/06, c'est pour la gare de Torcy. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors en effet, le département mène depuis 2005, une politique volontariste en faveur de l'aménagement des pôles gares, dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Cette politique se traduit notamment par la conclusion de conventions de financements entre le département et les maîtres d'ouvrage des aménagements. Ce dossier-là, précis, concerne le projet d'aménagement à la Convention de financement pour l'aménagement du pôle gare de Torcy. Il a pour objet de modifier le délai de caducité de la subvention à la RATP, pour tenir compte du décalage des travaux, sous sa maîtrise d'ouvrage, qui ne seront pas achevés dans les délais fixés par la convention. Je rappelle que le montant de cette subvention départementale, elle, reste inchangée et s'élève à 103 086 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Sandrine, qui est d'accord. Non mais elle le dit, mais on ne l'entend pas. Ah bah elle l'écrit, comme ça c'est parfait. Merci. Tout le monde est d'accord avec cette convention?

Nº 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les séries 4. Alors avec, sur le FSL 2019, et c'est Denis.

M. JULLEMIER. Oui Président. Il s'agit en effet du bilan, du rapport d'activité du FSL 2019. Ce rapport met en lumière les éléments suivants, je vais en lire quelques-uns : la baisse générale de demande d'aide du FSL (-8,5 %) avec une diminution des demandes relatives au fonds énergie, eau et maintien ; une légère augmentation des demandes relatives au fonds accès téléphone ; 50 % des demandes des FSL concernent le fonds énergie. La majorité des bénéficiaires du FSL habitent le territoire de Melun Val de Seine. Les aides sont majoritairement accordées aux ménages logés dans le parc public. Le Fonds Accès se porte garant auprès de 70 % des ménages aidés. Le profil des bénéficiaires est similaire aux années précédentes avec une majorité de demandeurs d'emplois et d'inactifs. Entre 4 et 7 % des bénéficiaires sont des retraités. Les familles monoparentales représentent la moitié des bénéficiaires du FSL. Plus de la moitié des bénéficiaires a entre 26 et 45 ans. Un quart des ménages aidés a entre 46 et 55 ans. Ce rapport fait également état des partenariats que nous avons avec les associations qui œuvrent dans ce cadre. Le FSA s'inscrit plus largement dans un cadre multi partenarial avec notamment le PDALHPD. Vous savez qu'on travaille également en cette fin d'année 2020 sur une refonte des critères d'attribution. Un groupe de travail travaille dessus. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline, pour les finances?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, très bien. Des questions là-dessus ? Oui, Julie.

**Mme GOBERT.** Oui, effectivement, ce sont moins des questions que des constats, que nous faisons chaque année et sur lequel, pour le coup, vous vous êtes relativement d'accord, c'est la sous-utilisation des moyens du FSL.

Et pourtant, la précarité n'a pas disparu, comme on le sait, comme on en a parlé lors de l'étude du DOB. Elle a même tendance à se renforcer, ces derniers temps, notamment pour le maintien ou l'accès au logement des ménages. On se rend compte qu'il y a un recours qui est relativement limité. Et nous, ce qui nous pose question, c'est l'information à l'ensemble des travailleurs sociaux vis-à-vis, à la fois du fonctionnement du FSL. À la dernière Assemblée, vous nous avez dit et assuré que vous alliez délier les cordons de cette bourse, notamment en termes de critères. Sauf qu'en fait, cette information n'est pas redescendue au service. Nous avons pu le constater, nous, dans nos cantons, et donc ça nous pose question. Alors, on voit avec beaucoup d'intérêt, le fait que très prochainement, les critères d'attribution du Fonds de Solidarité Logement soient révisés. Notamment en permettant à la fois des aides plus importantes et aussi en élevant les plafonds d'accès au FSL. Mais néanmoins, il faut se poser la question structurelle du recours et du non-recours aux FSL, qui ne sont pas juste des questions liées aux plafonds. Donc, il y a un enjeu de communication, il y a un enjeu de travail avec l'ensemble des travailleurs sociaux, là-dessus. Parce qu'on ne peut pas se rater, en fait, il y a une vraie question sur le logement et les ménages seine-et-marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy?

**Mme BISSONNIER.** Oui, bonjour à tous. Je peux apporter quelques réponses par rapport à ce qui vient d'être dit. Effectivement, il y a un assouplissement des critères qui est à l'étude. Il y a plusieurs pistes qui ont été retenues. Donc, très concrètement, je vais vous en PPindiquer quelques-unes. Ça ce sera la première partie de mon intervention, puisque la deuxième, effectivement, il y a l'accès à la connaissance et le recours à ce dispositif.

Donc, nous allons effectivement vers un assouplissement du plafond des ressources pour élargir la possibilité d'accéder à ces fonds. Pour les barèmes d'attribution, il va y avoir la création de deux barèmes, c'est-à-dire, un pour les familles et un pour les personnes isolées. Parce qu'on s'est aperçu que ce ne sont pas les mêmes charges à gérer, par rapport à un budget familial, donc il y a maintenant ces deux possibilités de barème. À l'intérieur de ces barèmes, il y aura la

création de trois tranches supplémentaires, pour éviter les effets de seuil et d'attribuer des aides de manière plus équitable et plus progressive. Il y a aussi une revalorisation du niveau de prise en charge des dettes de loyer, puisqu'on va passer d'une aide possible de 4 500 euros à 5 000 euros maximum, pour le FSL maintien. Et puis, pour les fonds fluides, énergie, la possibilité d'apurer des dettes à hauteur de 900 euros sera possible, notamment pour les factures d'eau, qui jusqu'à maintenant, étaient plafonnées à 700 euros.

Alors, évidemment, toutes ces aides ont un coût. Il faudra abonder ce fonds de 900 000 euros supplémentaires. Là, il y a des discussions avec la CAF, donc 600 000 euros seront pris en charge par le Département, 300 000 par la CAF. Tout ceci vous sera proposé donc au prochain Conseil Départemental. Donc ça, ce sont les pistes qui vont être finalisées, qui sont retenues et pour une mise en place, dès le 1er janvier de l'année prochaine.

Alors effectivement, les chiffres sont là et on constate qu'il y a peut-être une carence en publicité et qu'il faut élargir pour vraiment faire la publicité de ces dispositifs qui sont très intéressants et qui aident beaucoup de personnes à se sortir, enfin à consolider de façon durable leur situation.

Ce que j'ajoute, c'est que toutes les aides que nous... sur lesquelles nous statuons en commission, ce sont déjà des demandes dérogatoires, puisque à partir du moment où une personne fait une demande auprès d'un des fonds FSL, que ça soit le maintien, l'énergie ou l'accès à un logement. Si la demande est dans les clous, je dirai, des barèmes du dispositif, elle est automatiquement accordée. Donc, déjà, la commission, qui se réunit tous les mois, est dérogatoire dans le sens où, on va regarder de près la situation de la personne pour savoir jusqu'où, justement, on peut élargir et être particulièrement bienveillants, notamment en ce moment, avec la crise économique et sanitaire que nous connaissons. Et chaque situation est toujours présentée et accompagnée d'un rapport social. Donc effectivement, un travailleur social est derrière pour appuyer. Parfois, les travailleurs sociaux sont eux-mêmes présents pour présenter leur situation. Et sinon, il y a de toute façon toujours une présentation, je dirais une enquête sociale. Alors on ne peut pas tout à fait appeler ça enquête sociale, mais en tout cas un descriptif détaillé de la situation pour nous expliquer pourquoi la personne à présenter sa demande et pourquoi, justement, elle demande un effort supplémentaire au FSL.

Donc voilà, donc nous réfléchissons, nous avons tout à fait conscience qu'effectivement, c'est une vraie question, ce fait qu'il n'y a pas plus d'augmentation. Il y a eu, un peu, une augmentation notée en septembre, peut être un effet de rattrapage parce qu'il y avait eu un peu, justement moins de demandes cet été. Sûrement du fait des services instructeurs qui étaient euxmêmes en travail à distance ou pas disponibles. Cet effet s'est tassé dès octobre, de hausse. Donc, nous réfléchissons à pouvoir justement faire profiter le plus grand nombre, afin de faire passer l'information au sujet de ces dispositifs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cathy, de toutes ces informations. Oui, Marianne.

**Mme MARGATE.** Je voulais également intervenir, je remercie Cathy de ces précisions, on rentre en effet dans des choses concrètes et surtout dans une temporalité qu'on voit maintenant s'approcher, puisque c'est là, en séance, la prochaine séance. C'est ça ? Que nous sera présenté le règlement du FSL.

Moi, je voulais pointer deux choses. Je ne sais pas si ça fait partie de la réflexion. Les prêts représentent une part importante des aides qui sont accordées, près de 40% je crois, autour de 40%. Mais le prêt signifie remboursement et je pense que dans la situation financière actuelle, il faut être extrêmement vigilant. Comment il y a des gens qui renoncent à contracter un prêt qu'ils savent ne pas pouvoir rembourser? Et je pense que, alors je sais que les prêts et le remboursement des prêts contribuent, d'ailleurs, au financement du FSL. Donc, on est dans un jeu un peu... un peu compliqué. Il contribue quand même au financement du FSL. Mais moi j'attire l'attention sur la question des prêts, qui peuvent conduire à ne pas avoir recours à ce type

d'aides, puisqu'il y a un engagement à remboursement, qui dans la situation actuelle, la fragilité économique et financière de beaucoup de ménages, a mené à refuser ce type d'aides.

D'autre part, il est également dit, sur l'explication pour expliquer la baisse des demandes du FSL, mais en tout cas le non-recours, qu'il y a méconnaissance du dispositif par les ménages. J'espère qu'on ne demande pas aux ménages de connaître parfaitement les critères du FSL. C'est plutôt évidemment aux professionnels qui les accompagnent, que ce soit dans les maisons des solidarités, les CCAS, les services sociaux, les bailleurs éventuellement. D'ailleurs, je ne sais pas comment les bailleurs sont bien informés, mais c'est bien à eux de faire appel au dispositif et d'avoir parfaite connaissance des dispositifs d'aide et non aux ménages, que le FSL vienne à eux. Ce serait... et j'entends ce qui est dit et sur le fait que la commission ne traite que des cas dérogatoires. Mais on connaît la pratique des services, quand il n'y a pas d'informations. Enfin, il y a des critères et prendre en tout cas le temps de monter un dossier sans savoir s'il va être. s'il va être suivi d'effet. On craint, un, de donner un faux espoir à la personne qui souhaite être aidée. Et deux, c'est un temps de travail. Donc il faut des questions de dérogation et il est bien, je pense, d'avoir un peu de discernement parfois, pour étudier des cas un peu particulier. Mais une pratique dérogatoire, c'est un peu compliqué, je pense, à mettre en œuvre. Mais l'évolution du FSL et de son règlement permettra, pour le coup, de donner une information claire et complète à l'ensemble des partenaires.

## M. LE PRÉSIDENT. Merci, Cathy?

Mme BISSONNIER. Juste pour donner une précision par rapport aux prêts et éventuellement à la charge que ça peut représenter. Nous avons chaque dossier, a bien sûr, présente la moyenne économique, le budget global de la famille. Donc nous-mêmes, nous pouvons calculer en séance ce que va représenter cette charge. Il faut savoir qu'on peut l'étaler sur le temps et qu'on peut avoir des mensualités, à minima, de 15 euros par mois. Donc, on utilise bien sûr ce levier d'avoir un remboursement très, très bas, dès que c'est nécessaire. Justement pour ne pas avoir un refus. Et je ne vois pas de dossier refusé, je n'ai pas en mémoire de dossiers refusés par les gens qui les ont sollicités.

**M.** LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, on n'a pas voté. Quels sont ceux qui sont contre? Abstention? tout le monde est d'accord? Très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/02, acquisition de titres participatifs par Habitat 77. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Merci Président! Ces dernières années, Habitat 77 a redressé sa situation financière, dans le cadre du protocole passé, avec la Caisse de garantie du logement locatif social. Habitat 77 a élaboré un plan de progrès ambitieux. Il a actualisé son programme d'investissements. Il s'inscrit dans les perspectives de création d'une société de coordination regroupant des bailleurs sociaux publics, à l'échelle départementale. Sa stratégie de développement affiche une ambition particulière en matière de requalification énergétique et de réhabilitation de son patrimoine, dans le cadre de la politique de la Ville. Le département a accompagné cette démarche par l'octroi de son financement de 7 millions, sur la période 2015-2018, pour soutenir le programme d'investissement de son OPH. Le contexte d'intervention des offices publics HLM reste toutefois très fragile. Les perspectives financières de ces acteurs sont fortement fragilisées par la mesure de réduction des loyers de solidarité, par laquelle il est imposé aux bailleurs, une diminution des loyers à percevoir, handicapants en cela, leur potentiel d'autofinancement à venir. Afin de maintenir un programme d'investissement ambitieux, Habitat 77 souhaite émettre 18 400 000 euros de titres participatifs, à acquérir pour 5 000 000 millions par le département et 13 400 000 euros par la Banque des territoires.

En qualité de collectivité de rattachement de cette OPH, il est proposé de répondre favorablement à cette proposition. C'est le sens de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Anne-Laure. Céline ? Bon, elle est favorable. Bon, pas de problème sur ce rapport ? Très bien, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/03, subventions exceptionnelles aux associations caritatives. Bernard.

**M. COZIC.** Oui, bonjour Président, chers collègues. Les acteurs sociaux et les associations caritatives du département ont été fortement sollicités depuis le début de la crise Covid 19. Ils ont dû faire face à un afflux de public inhabituel. Leurs actions concertées permettent aux plus démunis d'accéder à des biens de première nécessité. Dans le cadre de sa réponse, face à la crise du Covid 19, adopté en séance du 19 juin, notre assemblée a réservé une dotation de 100 000 euros afin d'aider financièrement les associations caritatives départementales. Ce rapport vise à fixer le montant des subventions attribuées à ces différentes structures, que je souhaite citer et remercier. Ce sont la Croix-Rouge française, les Restaurants du cœur, le Secours catholique, le Secours populaire français et la Banque alimentaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Daisy, pour les finances?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accords là-dessus ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/04, c'est l'aide au fonctionnement des maisons de santé, Geneviève.

**Mme SERT.** Merci Président, bonjour à tous. Par la signature de conventions de partenariats, le département s'est engagé, depuis 2014, à apporter une aide financière, en fonctionnement, aux maisons de santé pluri professionnelle universitaire. Le département a ainsi renouvelé, une première fois en 2017, ces conventions triennales pour Coulommiers, Fontainebleau et Torcy. Ces conventions, qui sont arrivées à échéance en 2019, ont présenté un bilan d'action très satisfaisant.

Parallèlement, en 2018, le département a également contractualisé avec le pôle pluri professionnel de santé de Nemours, à l'instar des conventions déjà mises en place, en partenariat avec Coulommiers, Torcy et Fontainebleau.

Aujourd'hui, à travers ces conventions, le département accorde un soutien financier de 20 000 euros par an et par MSPU. Ce montant est soit, intégralement donné à la maison de santé, soit partagé avec la faculté. Après avoir fait un bilan des actions réalisées, il vous est proposé de reconduire pour trois ans, pour les trois maisons citées et pour un an pour Nemours, toujours 20 000 euros chacun. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Ok, est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus ? Ah pardon, Julie ?

Mme GOBERT. Oui, vous ne m'aviez pas vu agiter les bras. Juste pour dire qu'effectivement, les associations caritatives en ont fait un énorme travail, qu'il s'agit de souligner. Je pense, mais je présume que ça a déjà été fait, que ça sera réitéré, qu'il y a un retour d'expérience à faire, parce qu'elles ont souvent été plus réactives que l'État, notamment sur un certain nombre de publics qui sont extrêmement isolés. Donc, je pense notamment, pour le territoire où je suis, ceux qui vivent dans des bidonvilles, ceux qui vivent à la rue ou dans leurs automobiles. Et qu'elles ont même dû devancer les réglementations de l'État pour pouvoir venir en aide à ces populations-là. Et ça, il y a un enjeu quand même, que ce soit on n'active plus vite un certain nombre de choses, quand ce type de situation, qu'elle soit sanitaire ou autre, se pose. Et je pense qu'elles ont besoin aussi de notre soutien institutionnel là-dessus, parce que l'État n'a pas été très, très bon.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, alors quels sont ceux qui sont contre? Abstention? Parfait.

Alors il y a une erreur matérielle sur la mémoire, c'est l'ajout d'un article pour autoriser le Président à signer l'avenant de la convention. Et pendant que nous sommes dans les erreurs matérielles, il y en avait également une dans le 1/05, pour se réunir en fin d'année afin d'échanger sur le bilan. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, sur le 4/05, ça concerne une convention entre le département et la commune de Vaux-le-Pénil. Et c'est Geneviève.

Mme SERT. Alors le département s'est engagé à favoriser, à travers sa politique de présence médicale, l'émergence de structures de soins attractives. Afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire de Vaux-le-Pénil et de maintenir une offre de soins suffisante, la commune a choisi de créer un centre municipal de santé. La convention de financement doit être conclue entre le Département et la commune, par l'acquisition par la Ville, de deux cabinets de médecins généralistes et d'un cabinet de gynécologues, situé dans ce centre municipal de santé. L'aide départementale se porte donc sur l'achat de trois cellules pour accueillir ces nouveaux médecins. Elle s'établit à 71 338 euros. En fait, nous avions déjà délibéré pour donner ce même montant à la municipalité, qui avait l'intention de créer une maison de santé. Et ils n'ont pas trouvé de médecin, donc ils ont changé leurs projets et ils vont créer un centre de santé de 100 mètres carrés. Et c'est pour ça que nous leur attribuons cette subvention. Je vous remercie de vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc pour les finances?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes particuliers?

Mme BEAULNES-SERENI. S'il vous plaît, Président?

M. LE PRÉSIDENT. Ah, Nathalie.

**Mme BEAULNES-SERENI.** Oui, je voudrais juste intervenir, puisque vous savez, c'est sur ma commune. Et dire que, bien-sûr, je soutiens ce subventionnement, d'autant plus important que, en raison du changement de mode de recrutement des médecins, l'ARS s'est désolidarisée de ce projet et donc a retiré sa subvention. Voilà, donc merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord là-dessus, le 4/05 ? C'est bon ?

Nº 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/06, c'est l'approbation du contrat de santé de la commune de Montereau. Bernard.

M. COZIC. Oui, les contrats locaux de santé ont été créés en 2009 et réaffirmés par la Loi de modernisation du système de santé, en janvier 2016, pour mettre en œuvre une politique de santé des plus près des besoins des territoires. Ces contrats sont pilotés par l'ARS, qui associe les collectivités territoriales et les acteurs de parcours de santé. Chaque contrat local de santé est mis en œuvre sur le territoire de proximité, identifiés comme prioritaires, à partir d'un diagnostic de santé, partagé par les autorités. Il permet de mobiliser des leviers de champs sanitaires, mais également d'autres politiques publiques. Le CLS s'appuie aussi sur des démarches de démocraties sanitaires et locales.

Concernant le contrat local de santé de la commune de Montereau-Fault-Yonne, le document constitue l'axe santé du contrat de ville, ciblant ainsi des actions à mettre en œuvre pour les populations les plus vulnérables. Le document compte quatre axes : développer l'offre de soins, développer la prévention et la promotion de la santé chez les jeunes, développer la prévention et la promotion de la santé chez les seniors, accompagner les personnes en difficultés spécifiques.

Il vous est proposé que le département signe ce contrat local de santé, au titre du Schéma des solidarités, qui structurent nos actions de solidarité et prévention de la politique de présence médicale. Cet engagement permet de valoriser les actions du département, que ce soit au titre de la Maison départementale des solidarités ou d'autres services du Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, tout le monde est d'accord pour cette signature ? Oui, Marianne ?

Mme MARGATE. Oui, je suis bien évidemment d'accord avec ce contrat local de santé. Moi, ce que je note, avec le mémoire que l'on vient de voir précédemment et celui-ci, c'est une tendance maintenant, qui en tout cas, qui s'affirme ou qui se développe – je ne sais pas si elle est majeure – sur la création de centres municipaux de santé. Puisqu'il en est prévu 2 dans le contrat local de santé de Montereau. Donc, c'est vrai qu'en quelques années, je me souviens des débuts de ce mandat, où l'on finançait énormément de locaux et, hélas, qui restaient vides, des locaux de médecins qui restaient vides. Un changement, en tout cas, une prise en compte par les élus locaux, les maires en direct, puisqu'ils sont confrontés à la désertification médicale et aller à la demande légitime de leurs concitoyens, même si on a peu de moyens pour y répondre. Mais maintenant qui se positionnent sur un nouveau type de structures. Et je pense que c'est une tendance qu'il faut examiner avec beaucoup d'attention.

Et pour rejoindre ce que disait Nathalie BEAULNES-SERENI, je pense qu'à un moment donné, ce serait bien que dans le cadre de notre politique en faveur de la démographie médicale, qu'on puisse interpeller l'ARS. Elle a besoin, elle doit être aux côtés des maires et des communes qui agissent pour la santé, que ce soit via la médecine libérale ou que ce soit via les centres municipaux de santé. On a besoin de l'ARS aux côtés, comme le Département, lui, choisit d'être aux côtés des communes qui agissent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour cette convention ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07, un label points d'autonomie territoriale, Bernard.

M. COZIC. Le département s'est engagé dans une restructuration et une coordination des services d'accueil et informations d'accompagnement territorialisées, au plus près des personnes en situation de handicap et des personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants. Cette politique s'est concrétisée par la création de six pôles d'autonomie territoriaux, votés lors de l'Assemblée Départementale, en 2017, avec une ouverture au 1er novembre 2017, pour une durée de deux ans. Ces pôles sont actuellement gérés par des associations. En 2019, un bilan à cette expérimentation a été réalisé, qui a permis d'apprécier la plus-value de ces structures et l'animation territoriale qui les accompagnent. Ainsi, elles apportent des réponses concrètes, voire un soutien des proches, concernant les besoins des personnes, notamment les personnes en situation de handicap qui, jusque-là, étaient inconnus ou éloignées des différents services.

Cependant, ce bilan a également démontré que des demandes des personnes en situation de handicap et/ou, de leurs proches aidants augmentent régulièrement et que les pôles d'autonomie territoriaux ne peuvent répondre à toutes les demandes. En conséquence, il est proposé d'assurer la mise en œuvre d'un plan d'action qui permettra d'apporter un soutien de proximité auprès des Seine-et-Marnais, en situation de handicap et/ou âgées, pour leurs aidants, conformément aux orientations du schéma. Ainsi, il est prévu de revoir l'organisation territoriale de l'accueil des personnes âgées, handicapées et de leurs aidants, à partir du 1er janvier 2021, en prévoyant la création d'un service seniors, aînés, personnes handicapées, aidants dans chacune des quatorze Maisons départementale des solidarités.

La création d'un label Point d'autonomie territoriale de niveau 1, niveau 2, et niveau 3. La transformation en qualité de service médico-social, des actuels pôles d'autonomie territoriaux qui deviennent des établissements sociaux et médico-sociaux, en centre d'information et de ressources dont le niveau attendu est le plus élevé, à savoir le point d'autonomie territoriale de niveau 3. Ce rapport a pour objet de valider la création du label Points d'autonomie territoriale et d'autoriser la délivrance aux actuels pôles d'autonomie territoriaux de la qualité de service médico-social dénommés désormais « Pôle d'autonomie territorial niveau 3 ». Suite à l'avis rendu par la commission d'information et la sélection d'appel à projets du département, réunie le 21 octobre dernier. Le financement de ces six pôles d'autonomie territoriaux au niveau 3 s'élève à 1 462 000 euros par année.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, alors simplement un complément. Je vais vous donner des opérateurs, on cite les opérateurs. Pour Coulommiers c'est l'association 177, pour Fontainebleau, c'est l'association « soutien facile », pour Lagny et Meaux, c'est l'association « Reliage », pour Melun, « Rivages » et pour Provins, « Sillage ». Voilà. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl? Ah non, Jean.

**M. LAVIOLETTE.** Oui, merci Monsieur le Président. Lors de la suppression des CLIC. et le remplacement par des PAT nous avons regretté la disparition de l'objectif de proximité. Par ce rapport, vous semblez donc constater la même chose, que si vous cherchez un moyen de rapprocher les services du terrain, cela amène deux remarques.

D'abord, comme vous le notiez dans le rapport, les PAT sont actuellement débordés, malgré leurs bonnes volontés, l'évaluation des bénéficiaires est longue.

Ensuite, vous pensez pouvoir soulager les PAT en créant des points contact supplémentaires, dans des lieux divers et variés : MDS, CCAS, associations. Or, nous craignons que cela baisse, en réalité, de manière de transférer ces charges de responsabilité du département, aux communes ou aux associations. Comme maire et président de mon CCAS, si demain j'accepte la labellisation de mon CCAS, faudra-t-il que j'embauche du personnel

supplémentaire pour assurer ce qui reste d'une compétence départementale. Voilà ma question, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Bernard, pour la réponse.

**M. COZIC.** Donc en parallèle, en parallèle de ce déploiement de pôles d'autonomie territoriaux sur notre territoire, nous créons, sur l'ensemble des maisons départementales des solidarités, des services PA/PH et aidants. C'est à dire jusqu'à présent, nous avions 14 Maisons des solidarités. Mais sur ces quatorze maisons des solidarités, seules huit avaient un service à personnes âgées. Aujourd'hui, à partir du 1er janvier, les quatorze Maisons des solidarités auront un service personnes âgées, personnes handicapées et aidants. Donc, on sera bien sur une politique territoriale en faveur des personnes âgées, handicapées et aidants.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Tout le monde est d'accord sur le mémoire ? Abstention ? Très bien Tout le monde est d'accord ?

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/08, des subventions pour des projets innovants en matière d'autonomie. Valérie ? Valérie ? Où est-ce qu'elle est ? Ah il faut que vous branchiez votre micro. C'est bon.

Mme POTTHIEZ-HUSSON. Il s'agit de proposer d'attribuer des subventions à l'investissement, à titre expérimental, pour aider au démarrage de deux projets. Le lancement d'une expérimentation sur l'habitat inclusif, à Thomery. La commune a acquis une vaste maison de ville, en plein cœur de bourg, rôle majeur qu'il convient de souligner. L'Association Maison des cultures a élaboré un projet de huit hébergements, pour un nombre limité de résidents, 8 à 10 personnes, offrant ainsi l'opportunité de loger deux couples. Le financement est assuré par les habitants, revenus et plans d'aide, APA ou PCH. Il existe un projet de vie commun, un dispositif d'accompagnement de l'appel d'autonomie, l'accueil des résidents est proposé à l'année. Le département n'a pas vocation à devenir opérateur de document API, mais il souhaite être facilitateur et soutient des projets.

En conséquence, il nous est proposé d'accepter une subvention, à hauteur de 10 000 euros, pour mener à bien un achat d'équipements, mobiliers des parties communes et équipements de sécurisation (rampes, accessoires de l'ascenseur, chemin de lumière au sol, sécurisation des espaces d'extérieurs et des jardins.) L'objectif est d'ouvrir la structure en début d'année 2021. L'enjeu pour le département est de tester sur ce projet, son accompagnement tant juridique que financier, afin d'être aux côtés des initiatives locales, qui vont aller en se développant en Seine-et-Marne, dans les prochaines années.

Le second projet est d'aider l'investissement du PAT de Provins. L'association Sillages est l'opérateur du pôle d'autonomie territoriale de Provins, accueil, information, orientation des personnes âgées en situation de dépendance ou des personnes en situation de handicap. Le territoire Sud-Est de Seine-et-Marne est marqué par une forte proportion de ses publics, sensiblement identiques à la moyenne, soit 7%, qui se trouve être en augmentation. Ce constat justifie le projet de nouveaux locaux, situés au sein d'une zone d'activités et de commerces, le PAT sera en inclusion dans le paysage économique et social de la commune de Provins et plus facilement accessible pour les personnes souhaitant s'y rendre, ce qui constitue une indéniable valeur ajoutée. Il nous est proposé le vote d'une subvention d'investissement de 100 000 euros ainsi que la signature d'une convention qui lie ce financement à la continuité d'exercice par l'association Sillages de ses missions de PAT. Voici les deux subventions qu'il nous est proposé d'approuver.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances, Daisy?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord là-dessus ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. 4/09, un contrat pluriannuel avec la Fondation OVE. Yves.

**M. JAUNAUX.** Oui Président, le présent CPOM porte sur l'intégration des établissements la Fondation OVE et gestionnaires, sur le département de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise. En ce qui concerne la compétence Handicap adultes, dans la Seine-et-Marne, le document concerne les 28 places de foyer d'accueil-médicalisé-passerelle, situé à Magny-le-Hongre. Le CPOM ne donne pas lieu à une modification majeure des relations financières du FAM, dont la part du budget parental est de l'ordre de 2,6 millions par an.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde, d'accord ? Très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/10, c'est la convention avec la CNSA et le département. Bernard.

**M. COZIC.** Oui, créé en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, participe au financement des aides pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées, donne des informations aux professionnels et organise des réunions entre les professionnels des maisons départementales et des personnes handicapées et les partenaires, experts. Elle recherche des solutions au problème de la perte d'autonomie des personnes qui, quel que soit l'âge et l'origine du handicap et des personnes. Son budget 2020 est de 22 milliards d'euros.

La CNSA distribue ses budgets à plusieurs partenaires, dont les départements. Cette recette départementale est dédiée au paiement de l'allocation personnalisée à l'autonomie et à la prestation de compensation du handicap, mais aussi au Fonds de la Conférence des financeurs, de la prévention de la perte d'autonomie. Pour poser les règles en matière de financement, une convention existe depuis 2005, renouvelé en 2015. Elle est arrivée à son terme. La nouvelle génération de conventions, appelées convention socle, permettra de sécuriser le cadre juridique du versement des concours, au-delà de 2020. Après un temps de travail, d'échanges et de négociations avec la personnalisation du partenariat en 2021, une convention d'objectifs, appelée feuille de route, sera signée entre la Caisse et le Groupement d'intérêt public de la MDPH et le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, Daisy?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, un protocole de coopérations entre le département et Avon. Anne-Laure ?

Mme FONTBONNE. Oui Président, le Schéma des solidarités 2019-2024, adopté le 14 juin 2019, a été réalisé sur la base d'une collaboration et concertations élargies, avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité. La mise en œuvre des politiques de solidarité, est en effet rendue plus efficace quand les coopérations locales permettent de mieux répondre aux attentes des citoyens, en rendant efficace la proximité nécessaire, en garantissant l'équilibre territorial et en assurant l'égal accès des seine-et-marnais, aux services. C'est pourquoi les politiques départementales de solidarité sont mises en œuvre, au plus près des habitants, dans le réseau des Maisons départementales des solidarités qui interviennent dans plus de 70 sites, tissant ainsi des relations avec les acteurs locaux, associatifs et publics notamment.

Pour formaliser ces coopérations et assurer ainsi un cadre contractuel à ces coopérations, des protocoles sont établis. Ceux-ci présentent les orientations politiques et le rôle respectif de chaque institution, dans le champ de l'action sociale et médico-sociale et formalise le travail quotidien entre elles. Ces protocoles sont signés sans engagements financiers. En effet, l'engagement financier du département se traduit dans la mise en œuvre de ses politiques et compétences de droit commun : protection maternelle et infantile, petite enfance, protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, habitat, cohésion sociale, autonomie.

Il s'agit, par la présente délibération, d'autoriser le Président du Conseil Départemental, à signer le protocole avec la commune et le Centre communal d'action sociale de la commune d'Avon.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice?

**Mme RUCHETON.** Eh bien, avis conforme Président, et je ne peux que me réjouir de la formalisation des excellentes relations qui sont tissées, déjà depuis pas mal d'années, avec la MDS notamment. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord pour cette convention?

**M. LE PRÉSIDENT.** Le mémoire suivant, c'est un avenant sur la stratégie nationale de prévention de protection de l'enfance. Bernard ?

M. COZIC. Oui Président. Le Département a signé le contrat départemental de prévention de la protection de l'enfance, le 29 septembre dernier, suite à la délibération adoptée par l'Assemblée, le 24 septembre 2020. Les services de la Direction générale de la cohésion sociale ont informé le Département, par l'intermédiaire de la Direction départementale des cohésions sociales, l'ajustement de dotations de fonds et de modifications entre plusieurs fiches actions. Pour assurer le versement par l'État des fonds prévus par la convention, signée en septembre, dans les délais compatibles avec les délais administratifs de l'administration d'État. Le Département s'est engagé à introduire, par avenant, les modifications. Les modifications portent, en l'occurrence, sur le montant global de la contribution de l'État, aux actions menées par le Département, avec une majoration de l'aide financière de 1 209 euros et également sur critères fiches actions, détaillées dans le présent rapport. L'avenant qui devrait être signé, s'appuiera sur les pièces jointes initiales, ajustées en fonction des réajustements des crédits entre les fiches actions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline ? Bon, elle est d'accord.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur ce petit ajustement ?

Nº 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/13, ce sont les subventions pour la petite enfance. Sarah ? Mme LACROIX. Le Schéma des solidarités 2019-2024 adopté en juin 2019 fait de la prévention un enjeu des politiques départementales. Aussi en complément de sa politique de protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles, le département soutient les associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale, de l'aide à la fonction parentale et à l'enfant. Il soutient aussi des associations d'aide à l'accompagnement des familles dans le cadre de la médiation familiale et du soutien à la parentalité adoptive. Il est donc proposé de financer 7 associations qui effectuent un travail d'accompagnement des familles complémentaires à celui des professionnels du département pour un montant global de 73 350 euros, montant identique à celui de l'année précédente et prévu au budget de l'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline, pour les finances? Mme NETTHAVONGS. Avis conforme. M. LE PRÉSIDENT. Merci.

Nº 4/14

M. LE PRÉSIDENT. Partenariat entre le département et l'Institut régional du travail social. Geneviève.

**Mme SERT.** Le Département a engagé, depuis 1992, un travail de partenariat avec l'Institut régional du travail social Paris Île-de-France, l'IRTS, afin de promouvoir ensemble, par la formation et l'animation de réseaux, des métiers sociaux et médico-sociaux, de l'aide à la personne ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles. Ce sont des métiers en tensions, dont nous avons besoin.

Ce partenariat permet de faciliter le recrutement de ces professionnels de qualité et il est proposé pour 2020, une subvention de fonctionnement de 4 860 euros pour financer du matériel pédagogique pour les filières, notamment du matériel numérique, des livres, des ouvrages spécialisés pour le Centre de ressources documentaires. Je vous remercie de vous prononcer sur ce dossier, si vous êtes d'accord pour l'approuver.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline, qui est toujours d'accord?

**Mme SERT.** On ne la voit pas, mais sinon avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, tout le monde est d'accord avec cette convention? Très bien.

N° 5/01

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 5/01, fonctionnement des collèges. C'est la répartition des crédits complémentaires. Véronique ? Alors Véronique, où êtes-vous ? Il faut que vous branchiez votre micro.

Mme VEAU. Ah, Bonjour à tous ! Pour l'exercice 2020, la dotation globale de fonctionnement des collèges a été attribuée lors de la séance du 26 septembre 2019. Le présent rapport a pour objet d'accorder les dotations complémentaires pour un montant total de 39 086 euros à dix établissements. De plus, certains établissements spécialisés disposent de classes de collège pour des enfants hospitalisés ou lourdement handicapés poursuivant une scolarité adaptée. Ces classes font l'objet d'une subvention calculée en fonction du coût d'un élève de collège public. Il est proposé de verser cette subvention d'un montant de 28 496 euros aux quatre établissements concernés pour l'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord? Smaïl?

M. DJEBARA. Merci. Merci Président. Effectivement, la crise sanitaire a eu des impacts sur les charges de fonctionnements de nos collèges. Il a fallu, entre autres, acheter masques, gel et j'en passe. Le département met en place une aide exceptionnelle pour l'achat de ce matériel. On peut dire que c'est un exceptionnel qui va durer. Alors j'avais des questions, la première, je l'ai eu en commission parce que Daisy m'avait répondu. Mais je pense que ce serait bien de le rappeler ici, en séance publique. C'était, ma question est : « L'État couvre-t-il complètement les dépenses, dites exceptionnelles ? » Daisy y répondra après, mais je sais que c'est déjà non. Par contre, « Est-ce que le Département compte rehausser sa dotation globale, sur l'année à venir, pour justement que ces nouveaux outils, nécessaires à ce que les enfants puissent être reçus et accompagnés à l'école, puissent être pérennisés dans le temps ? »

M. LE PRÉSIDENT. On va attendre la question de Marianne, comme cela, on fera un tir groupé.

Mme MARGATE. Oui, moi ça rejoint, en effet, la question qu'a posée Smaïl, parce qu'on voit au Conseil d'administration, aujourd'hui, qu'ils utilisent leur fonds de roulement pour payer les masques, les gels, et ça pose question. Il y a des collèges dans lesquels les fonds de roulement sont extrêmement variables et parfois très faibles. Et il y avait une première aide qui avait été accordée, lors de notre mémoire, en juin, 2 600... enfin en fonction de 1 125 pour les collèges de moins de 700, il me semble. Et 1 625 pour les collèges de plus de 700, une subvention complémentaire. Donc, il me semble que c'était pour la mise en œuvre des frais occasionnés par le protocole sanitaire. Je voulais savoir comment est-ce qu'on agissait ? La même question que Smaïl, sur ce protocole sanitaire qui va durer, puisque de toute façon, les annonces d'hier montrent qu'il n'y a pas de changement dans les collèges. Et j'avais une question subsidiaire qui vous est posée, mais je n'imagine pas qu'à moi, sur la question des transports scolaires. Aujourd'hui, les parents d'élèves interpellant sur la question du non-respect des gestes barrières dans les transports scolaires. La question du brassage, enfin, je ne sais pas comment sont vos transports scolaires, mais quand il y a un bus engorgé, je crois que les transporteurs n'ont aucune obligations, en termes de protocole sanitaire, ce qui est d'ailleurs, dans l'absolu, assez étonnant. On dira. Mais est-ce que vous vous avez eu un... est-ce que le Département a eu un échange avec les transporteurs sur la question des transports scolaires ? Oui, à part le masque, il n'y a rien d'autre. Apparemment, il n'y a que ça, mais je sais qu'on a aujourd'hui des gamins qui, évidemment, c'est le brassage total. Il n'y a pas de jauge, il n'y a rien. Ils arrivent évidemment au collège, dans les transports scolaires...En tout cas, si vous avez des éléments, ça m'intéresse parce que ça n'aide pas à la bonne compréhension de gestes barrières et de protocole sanitaire, quand dans le bus, on peut être très nombreux, et quant au collège, tout d'un coup, il faut respecter.

# M. LE PRÉSIDENT. Alors, Daisy.

**Mme LUCZAK.** Alors, je vais essayer de répondre. Donc, non, L'État n'a pas...Heureusement que le Département avait des capacités à financer les dépenses supplémentaires. Parce qu'aujourd'hui, on a été remboursés à 3 millions quand on en a dépensé 20. Donc ça, c'était la première réponse.

La deuxième réponse, concernant les dotations de masques de gel et de produits de nettoyage virucide, aujourd'hui, on a eu, on a fait des dotations pour nos agents, forcément, de masques. On a, alors au cas par cas évidemment, les établissements peuvent contacter la direction de l'éducation. Mais aujourd'hui, sur la mise en place du protocole sanitaire, dès le mois de mars, beaucoup d'établissements étaient fermés. Et aujourd'hui, ils avaient, on a maintenu la dotation de fonctionnement, malgré les mois et semaines de fermeture. Et ce qui était des ressources supplémentaires pour l'achat, par exemple, de produits d'entretien pour le nettoyage des locaux. Aujourd'hui, s'ils prennent sur leur fonds de réserve, bon, déjà, sur certains établissements, certainement qu'il y avait des fonds et d'autres, de toute façon, s'il y a des besoins complémentaires, d'ajustement ou d'accompagnement de la direction de l'éducation, auprès de certains établissements, qu'ils n'hésitent pas à le faire remonter. Au cas par cas, aujourd'hui, concernant les transports... De toute façon, il y a eu un protocole qui avait été définit directement, depuis le mois de mars, avec l'obligation de porter les masques. Et après, je pense qu'il y a un nettoyage entre... Ça, je ne peux pas... sur le protocole, je ne sais pas si Xavier, vous pouvez y répondre, parce que c'est plus votre domaine. Merci.

## M. LE PRÉSIDENT. Xavier, venez nous éclairer.

**M. VANDERBISE.** Oui, Marianne, pas grand-chose, vous l'avez bien résumé. À part un complément, c'est le nettoyage et la désinfection tous les jours. Pour le reste, rien n'est précisé.

## M. LE PRÉSIDENT. Pierre?

M. BACQUÉ. Oui, je m'aperçois qu'on est passé aux 5. Vous savez que je suis Président d'un EHPAD associatif, depuis plus de 20 ans, qui, malheureusement, est tarifé par le Conseil Général. Or, depuis trois ans, le Conseil Général, s'appuyant sur les conseils d'un cabinet financier privé, qui certainement travaille avec les grands groupes, nous diminue la tarification depuis trois ans. Or, cette année, avec le Covid, autant vous dire qu'on a une masse salariale beaucoup plus importante, puisqu'on a eu la faiblesse, évidemment, de demander à notre personnel d'être beaucoup plus présent avec nos personnes âgées. D'ailleurs, à ce sujet, je vous rappelle qu'on a eu aucun cas de Covid dans notre établissement. Et puis, on nous propose, encore une fois, de diminuer notre tarification, c'est à dire que cette année, on a -50 000 euros. Voilà. Alors, ou bien on veut nous tuer et on ferme l'établissement, ou bien on part ailleurs, dans le système libéral. Mais nous ne pourrons pas continuer comme ça. Une année, on a eu le Covid, après trois années de diminution de la tarification, on rediminue la tarification. Alors j'ai rendez-vous avec Monsieur COUDRAY, au mois de décembre, début décembre. Mais j'espère que je vais pouvoir me faire entendre, sinon je prendrais bien les mesures qui s'imposent. Voilà.

## M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Luc LODS.

**M. LODS.** Oui bonjour à toutes et à tous. Donc sur la situation, effectivement, la tarification, la séance enfin tout le parcours des tarifications n'est pas terminé, à ce stade. Donc, logiquement, vous devez encore avoir un certain nombre de rencontres qui sont prévues, pour justement ajuster les tarifs, en fonction de la situation de cette année. En tout cas, j'espère bien que c'est bien dans cette situation-là. En tout cas, logiquement, vous devez encore avoir une séance de rencontre avec la direction de l'autonomie afin d'assurer effectivement, la bonne tenue, à la fois des comptes, au regard des dépenses qui ont pu être particulières cette année.

**M. BACQUÉ.** Oui, je viens vous répondre, qu'au cours des trois dernières années, on a eu une diminution. Et on en arrive à -50 000 euros. Et cette année, ce qu'on nous propose, ce qu'on nous propose, j'ai bien dit ce qu'on nous propose, c'est encore une diminution. Alors à

moins de donner une biscotte, le midi, avec une sardine écrasée à nos pensionnaires. Et puis, 10 minutes pour faire la toilette, comme dans certains grands groupes où ça ressemble plus à de la maltraitance. Je ne vois pas ce qu'on veut faire. Je peux obtenir, pour répondre à votre question, effectivement, je peux obtenir avec Monsieur COUDRAY, un rendez-vous, après cinq interventions de mon secrétariat, depuis deux mois, voilà. Mais ce rendez-vous est pris et je sais que ce n'est pas définitif. Mais je tenais à alerter et je ne suis pas le seul président d'EHPAD qui vit très mal ces tarifications de ces deux dernières années. Voilà, merci.

Alors on passera peut être au système libéral et puis c'est tout. Bon, mais ça serait dommage tout de même. Je ne suis pas président d'une association qui travaille avec le Conseil Départemental pour tenir ce genre de propos. Ceci dit, je me sens tout de même, Monsieur, avoir l'autorité de dire et de tenir ce langage parce qu'il y a vingt ans, l'établissement était dirigé, je dis bien dirigé par un escroc, que j'ai fait condamner d'ailleurs pour faux en écriture publique et escroquerie. Et j'ai dû me porter caution pour le sauver. Je dis bien caution, des dettes de 800 000 euros. Donc je pense que j'ai encore l'autorité pour parler au nom de mon association.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc on va régler, voir ce problème, là, dans les semaines à venir.

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/02, les logements de fonction. Véronique ?

**Mme VEAU.** Oui, le Département a souhaité clarifier les conditions d'attribution par rapport à la réglementation applicable et en délivrant ces consignes aux collèges, la facilité de la gestion de ses logements. Il y a donc les attributions qui ont été faites en juin, d'autres ont été faites en septembre. Il s'agit d'approuver la liste d'attribution de logements de fonction, par nécessité absolue de services, à certaines fonctions, dans une partie de cet établissement, tel que joints, annexe, à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. 5/03, Donc c'est un événement à vélo. Martine?

Mme BULLOT. Il s'agit la création d'un événement vélo, de grande envergure, organisé par la société Chlorobike. Car nous souhaitons promouvoir la pratique du vélo sur le territoire, dans le cadre de la stratégie de développement d'attractivité territoriale. Donc, on souhaite voir émerger un événement de grande envergure, dédié aux pratiques cyclables, dès septembre 2021. Donc, il vous est aujourd'hui proposé de soutenir la société Chlorobike, qui est créatrice du Vélo Vert Festival à Villard-de-Lans, pour organiser une première édition, en septembre 2021. Et de signer, dans ce cadre, une convention de partenariat impliquant un soutien financier et technique de la collectivité. Alors je voudrais vous préciser que cette manifestation grand public sera composée de courses cyclistes et cyclotouristes, sur chemins et sur route. Elle contiendra également des randonnées, des animations festives et pédagogiques, des initiations, concerts, tests de matériel et aura lieu sur trois jours, en septembre, sur le site de l'île de loisirs de de Jablines-Annet, qui a été identifiée pour accueillir cet événement.

Il vous est également proposé d'attribuer une avance de 150 000 euros sur la subvention prévisionnelle globale de 350 000 euros, afin d'engager les démarches préparatoires à la réalisation de cet événement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice, pour les finances?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. 5/04, les statuts de la SEM Île-de-France Loisirs, Martine.

**Mme BULLOT.** Oui, je suis un peu coincée sur mon... Non, je n'ai pas de vélos électriques. Donc, je vous prie de m'excuser. Donc il s'agit de la mise à jour des statuts de la SEM, Société d'économie mixte, Île-de-France Loisirs. Lors de la séance du jeudi 24 septembre 2020, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a approuvé la participation du département, au capital de la nouvelle société d'économie mixte, la SEM Île-de-France Loisirs, portant sur la gestion et l'exploitation des îles de loisirs. Les statuts de la SEM ont également été adoptés, mais une mise à jour de la participation, de deux des actionnaires, nécessite une modification des statuts.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Jean-Louis, pour les finances?

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord? Très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** 5/05, c'est une attribution d'une subvention de la Maison familiale rurale du Gâtinais. Véronique.

Mme VEAU. Le département soutient activement le développement de l'offre de formation sur son territoire. Ainsi, le département souhaite accompagner la maison familiale rurale du Gâtinais de Souppes-sur-Loing dans le maintien de son activité dans le sud du département. Sur sollicitation de la MFR du Gâtinais quant à la situation de son parc informatique et la vétusté de son système de sécurité incendie, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle en investissement pour l'achat de matériel informatique à vocation pédagogique et la mise aux normes du système de sécurité incendie pour un montant global de 102 011.81 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Béatrice, pour les finances ? Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

- M. LE PRÉSIDENT. 6/01, la convention avec la Fondation du patrimoine. Olivier?
- **M. MORIN.** Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, le département soutient l'action de la fondation du patrimoine au travers de conventions de partenariat. La convention 2017-2019 étant arrivée à son terme, le département et la fondation du patrimoine ont décidé de reconduire le partenariat engagé. Depuis 2001, il est proposé de renouveler cette convention pour un an, ainsi que l'adhésion du département à la fondation du patrimoine. L'adhésion est de 2 000 euros. Les fonds mis à disposition sont de 20 000 euros.
- **M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Alors, petite erreur, c'est une convention d'un an, au lieu de trois. Béatrice pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme.

- M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Parfait.
- M. MORIN. Mais ce sont trois ans au lieu d'un. Moi j'ai dit un an, j'ai bien dit un an.
- **M. LE PRÉSIDENT.** Oui, mais dans la convention, je pense que dans le document, il devait y avoir une petite erreur matérielle.
  - M. MORIN. D'accord, Ok.

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/02, ce sont les villages de caractère. Une petite modification de la charte, Olivier.

M. MORIN. Dans cette démarche, 32 communes ont été sélectionnées pour avoir ce label. L'année 2020 est une année blanche parce que nous n'avons pas pu mettre le dispositif en place avec les visites sur les lieux, la manifestation remise des diplômes et des labels. On va prolonger d'un an la durée de validité du label pour 5 communes qui arrivaient à échéance. Il s'agit donc de réaliser une année blanche et de modifier la charte. Alors, la modification de charte n'est pas très importante. Il y avait quelques erreurs matérielles qui ont été rétablies. Nous avons introduit dans cette charte le fait que le département prenait en charge deux panneaux signalétiques touristiques. S'il y a plusieurs entrées et plusieurs sorties, les communes devront mettre la main à la poche pour se fournir des suppléments de panneaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ? Parfait.

M. LE PRÉSIDENT. 6/03, ce sont les subventions pour la restauration du patrimoine monumental. Véronique.

Mme VEAU. Le département soutient les propriétaires publics et privés pour la restauration et l'entretien du patrimoine monumental dans le territoire. A ce titre, il est proposé une troisième répartition des crédits portant sur plusieurs actions d'investissement qui visent à soutenir la restauration des monuments publics et privés pour un montant global de 140 357 euros. Il s'agit, de Chelles avec une subvention de 15 400 euros en faveur de la société historique et archéologique de Chelles pour la restauration de la villa Max. Sur le canton de Nangis, subvention de 76 889 euros en faveur de la commune de Guigne pour la réfection des parements extérieurs et intérieurs du clocher de l'église Saint Jacques Le Mineur inscrite aux monuments historiques. Et sur le canton de Provins, une subvention de 35 000 euros en faveur de Monsieur Denis Laroche pour la restauration des couvertures et des menuiseries de la tour de Naud dite Haute Maison à Saint-Loup de Naud, classée monument historique.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord pour ces subventions ?

M. LE PRÉSIDENT. 6/04, ce sont les aides que l'on propose pour les entreprises de spectacle cinématographique. Olivier ?

M. MORIN. Il s'agit de quelque chose d'obligatoire dans ce contexte de sinistrose et de sinistre économique. Les départements conservent leur possibilité d'apporter leur soutien financier aux exploitations cinématographiques dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Le département de Seine-et-Marne souhaite apporter sa contribution au maintien de l'activité cinématographique sur le territoire par l'attribution de subventions départementales. Ces règles d'octroi du soutien départemental permettront d'accompagner les exploitations des salles de spectacle cinématographiques pour l'année 2020, pour un montant maximum que nous avons fixé à 450 000 euros. Il faut signaler que ces 450 000 euros s'ajoutent au fonds de secours culturel qui va dépasser les 300 000 euros. Les modalités, vous les avez. Il s'agit surtout d'un soutien aux petites salles, avec des salles qui font moins de 7 500 entrées par semaine. Vous avez un dispositif dégressif pour les plus grandes salles. Cela va de 30 à 10 % de subvention par rapport à la moyenne des billetteries qui sera calculée avec chacun des propriétaires de ces salles de cinéma. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy, pour les finances?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde d'accord pour cette aide exceptionnelle ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/03, c'est l'aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes. Daisy?

**Mme LUCZAK.** L'aide aux sinistrés, suite à la catastrophe naturelle qui est arrivée, qui a été d'une intensité. Bon aujourd'hui, on vous propose d'adopter une aide d'urgence d'un montant de 50 000 euros, au Département, au bénéfice du département des Alpes Maritimes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Pas de problème particulier?

- M. LE PRÉSIDENT. 7/04, donc c'est le rapport que je vous demandais de... Ah non, ça c'est le fonds de soutien à l'artisanat local. Brice ? Brice ? Ton micro semble ne pas être branché.
  - M. RABASTE. Là, vous devez m'entendre normalement?
  - M. LE PRÉSIDENT. Parfait!
- **M. RABASTE.** Il s'agit de l'adaptation du fonds d'urgence en soutien aux artisans doté de 1 million d'euros et mis en place en juin 2020. C'est une aide à la prise en charge des dépenses de loyer et de mise en œuvre des mesures sanitaires. C'est un élargissement des entreprises éligibles et un renforcement du dispositif qui vous est proposé. C'est-à-dire les entreprises immatriculées avant le 1<sup>er</sup> mars au lieu du 1<sup>er</sup> janvier ; un chiffre inférieur à 800 000 euros et non plus 500 000 euros ; une extension de la durée de prise en compte du 30 septembre au lieu du 10 juillet ; des dispositifs plus avantageux pour les entreprises en matière d'aide au financement des équipements de protection.
- M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier, tout le monde d'accord ? Parfait.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements. Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Oui, on vous propose, comme chaque année, la répartition, pour les communes de moins de 5 000 habitants, du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle, aux droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière. Donc, aujourd'hui, c'est un acompte 2020, répartition totale : 12 733 960,44 euro. Et vous avez la liste des communes bénéficiaires.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pas de problème particulier?

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors ensuite, nous avons des garanties d'emprunts. Céline. Donc le 7/06...

Mme NETTHAVONGS. Vous m'entendez-là?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Allez-y.

**Mme NETTHAVONGS.** Dans le cadre d'une cession d'actifs immobiliers, le cessionnaire – la société anonyme d'HLM Coalia Habitat – sollicite le transfert de la garantie d'emprunt accordée par le département au cédant qui était l'association Coalia.

**Mme NETTHAVONGS.** Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par la société d'HLM Val Office pour la vente en l'état futur de 40 logements à Servon.

**Mme NETTHAVONGS.** Également une garantie d'emprunt sollicitée par la société d'HLM 3F Seine-et-Marne pour une acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 16 logements.

**Mme NETTHAVONGS.** L'établissement public gérontologique de Tournan en Brie qui sollicite la garantie d'emprunt du département pour la reconstruction d'un EHPAD à Tournan en Brie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, on remarque ta concision à regrouper l'ensemble des dossiers, sur lesquels, j'espère, tout le monde est d'accord. Merci.

**M.** LE PRÉSIDENT. Et le 7/10, qui concerne le fonds pour le soutien aux commerces de centre-ville. Et c'est Daisy.

Mme LUCZAK. Mesure un fonds départemental d'urgence de soutien aux commerces du centre-ville seine-et-marnais, face à cette crise sanitaire et donc l'accélération de l'épidémie, depuis l'été et donc la fermeture. On est tous concernés par ces fermetures plus ou moins comprises et en tout cas, qui créent des traumatismes dans nos commerces du centre-ville. Donc on vous propose, dans ce fonds d'urgence, de pouvoir les aider, conscients des enjeux de matière de sauvegarde de cet emploi et du tissu économique local. Donc de créer par ce rapport, un fonds départemental d'urgence spécifique. Au travers de ce fonds d'urgence, le Département accompagnera les EPCI compétents ou les communes ou encore les associations de commerçants, dans leurs projets visant à assurer la continuité de l'activité commerciale de centre-ville, en particulier s'agissant de la vente à distance.

Donc vous aurez, il y a plusieurs plafonds. Le soutien financier du département interviendra au travers de subventions exceptionnelles. Donc on a trois, trois paliers. Une aide forfaitaire de 15 000 euros pour les associations ou communes ou EPCI, dont le projet se déploie sur un périmètre d'action comprenant plus de 100 commerces. Le second plafond, 7 500 euros pour le périmètre d'action, entre 50 et 100 commerces éligibles. Et le dernier périmètre, entre 10 et 50 commerces, une aide forfaitaire de 3 000 euros.

**M.** LE PRÉSIDENT. Merci Daisy, tout le monde est d'accord là-dessus ? Merci. Alors c'est ainsi que nous clôtureront cette séance. Je vous propose, si vous en êtes d'accord...

Ah pardon. Qui veut parler? Ah excuse-moi, Bernard, oui.

M. CORNEILLE. Je veux intervenir sur ce mémoire pour dire toute mon approbation. Évidemment, nous sommes tous d'accord qu'il faille soutenir ce commerce de proximité et particulièrement le commerce dit non essentiel. On sait tous combien la première étape de confinement a été difficile pour eux. Au moment où ils semblaient relever la tête, ils ont reçu un deuxième coup. Cela bien sûr ne peut pas nous laisser indifférent. Vous le savez, j'ai pris un arrêté considéré comme illégal – ce qu'il était d'ailleurs – puisqu'il s'agissait de permettre à ces commerces-là de rester ouverts. Moi, je conteste l'iniquité des mesures notamment par rapport aux fleuristes ou aux libraires. Comment comprendre qu'on interdise l'accès à une librairie ou l'accès chez un fleuriste quand on autorise l'entrée dans un bureau de tabac. Quand je vois que des commerces comme Gifi, la Foir'Fouille... peuvent rester ouverts et que d'autres ne peuvent pas, c'est proprement inacceptable. Donc, j'approuve fortement votre décision et j'espère qu'on pourra, à l'échelle des communes, aussi la mettre en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, on est tout à fait sur la même longueur d'ondes. Parfait. Alors, je vous propose de clore la séance. Et si vous en étiez d'accord, d'attaquer tout de suite la commission permanente. Nous avons 36 mémoires, ce qui veut dire qu'on pourrait terminer à 13h30, plutôt que de faire une pause et de revenir dans deux heures. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus aussi. Oui, donc nous devrions nous en sortir.

Très bien, donc c'est clos et je rouvre la séance de la commission permanente, donc au niveau de l'appel...

- **M. X.** Vous pouvez nous laisser 5 minutes, le temps que tout le monde se reconnecte avant la séance qu'on va attaquer après ?
- M. LE PRÉSIDENT. Oui, alors pour nos collègues qui sont en visio, il faut que vous vous reconnectiez sur le lien Commissions permanentes, voilà. Donc vous coupez, et hop, vous allez sur l'autre lien.

Fin de la séance à 13 heures 10.